



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

RAPPORT d'activité 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 31 DECEMBRE 2023)

Président : Marc Guillaume, Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur de bassin

1^{er} Vice-Président : Denis Merville

2^e Vice-Président : Daniel Marcovitch

Collectivités territoriales :

Marie-Laure Beaudoin, François Cholley, François-Marie Didier, Chantal Durand, Martine Eap-Dupin, Dan Lert, Denis Merville, Eva Roussel, Valérie Nouvel, Bernadette Vannobel, Pierre Vogt.

État et ses établissements publics :

- Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF)
- Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB)
- Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France
- Directeur général de Voies navigables de France (VNF)
- Chef de service en charge de la délégation de bassin de la DRIEAT d'Île-de-France
- Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
- Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris
- Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie
- Directrice de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France
- Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est - mer du Nord
- Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Usagers, organisations professionnelles et personnes qualifiées :

Didier Donadio, Isabelle Gaillard, Danielle Girondin, Bruno Haas, Catherine Jourdain, Philippe Lagauterie, Cécile Laugier, Christian Lécussan, Maurice Lombard, Daniel Marcovitch, François Salle.

Représentants du personnel de l'agence :

Jérôme Ratiarson (titulaire)
Anne-Louise Guilmain (suppléante)

Édité en avril 2024

par l'agence de l'eau Seine-Normandie

Photo en couverture : © Leopold SARTEAU

Réalisation : Arc en ciel

ÉDITO p.3

2023, EN CHIFFRES p.4

LES TEMPS FORTS p.6

LES INSTANCES DE BASSIN p.8

LES AIDES p.10

Les faits marquants p.11

S'adapter aux effets du changement climatique p.12

Préserver la biodiversité et les écosystèmes p.14

Protéger les eaux littorales p.16

Dépolluer les villes p.18

La solidarité dans le bassin Seine-Normandie p.20

Concilier développement économique et protection de l'eau p.22

Protéger la ressource en eau pour la santé p.24

Promouvoir une gestion durable et économe de l'eau p.26

Sur les territoires p.28

LES REDEVANCES p.34

Des recettes fiscales environnementales pour préserver les milieux aquatiques p.35

LA PLANIFICATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE p.38

Adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin p.39

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE p.42

Renforcer les échanges au service de la gestion intégrée des ressources en eau p.43

L'agence de l'eau sur la scène internationale p.44

LA SENSIBILISATION p.46

Informier et communiquer pour mobiliser p.47

LA CONNAISSANCE p.50

Connaître pour agir p.51

LES MOYENS p.56

Les ressources humaines p.57

La mutualisation inter-agences p.59

Le bilan financier p.60

La maîtrise des activités p.61

La responsabilité sociétale de l'entreprise p.62

L'organigramme de l'agence de l'eau p.63

ÉDITO



Marc Guillaume

Préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris,
Préfet coordonnateur du bassin
Seine-Normandie,
Président du conseil
d'administration de l'agence
de l'eau.

L'année 2023 a été marquée par une actualité particulièrement forte pour les politiques publiques menées par l'agence de l'eau.

Le "Plan eau" annoncé par le Président de la République permettra d'accélérer l'adaptation au changement climatique et de placer la sobriété en eau comme première priorité. Pour le mettre en œuvre, l'agence de l'eau a renforcé les aides de son programme dès 2023, et prévoit d'augmenter sa capacité d'intervention financière de plus de 70 millions d'euros pour 2024.

En cohérence avec le "Plan eau", la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin révisée, adoptée par le comité de bassin le 6 octobre 2023, apporte des réponses stratégiques comme opérationnelles : grandes orientations pour accélérer les transformations nécessaires à une plus forte résilience des territoires, définition de la contribution de chaque usager à l'atteinte, d'ici 2030, d'une baisse des prélèvements de 10%.

La ressource en eau est en effet appelée à être réduite ou davantage contrainte à l'avenir, nécessitant l'appropriation par tous de ces constats et des solutions proposées afin qu'elles soient mises en œuvre sur le terrain. C'est le sens des présentations des priorités de l'État faites devant le comité de bassin par les préfets de département tout au long de l'année 2023.

Le 12^e programme d'intervention, en préparation depuis fin 2023, mettra en action la réforme des redevances adoptée le 30 décembre par le Parlement, qui vise à renforcer le principe pollueur-payeur ou préleveur-payeur, en restant vigilant sur l'équilibre des contributions entre usagers du bassin.

Enfin, l'année 2023 a vu une accélération de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, à laquelle l'agence de l'eau participe pleinement en apportant plus de la moitié des financements du Plan Baignade. Préparée activement en 2023, 2024 sera une grande année pour l'agence de l'eau notamment avec la tenue des épreuves en Seine, et au-delà la perspective de l'ouverture de sites de baignade pérenne.



Sandrine Rocard

Directrice générale de
l'agence de l'eau
Seine-Normandie

2023 aura été, à plus d'un titre, une année remarquable pour l'agence de l'eau et les instances du bassin Seine-Normandie, faite de nouveautés, d'avancées, d'initiatives et de temps forts partagés. Que les membres des instances et le personnel de l'agence de l'eau en soient vivement remerciés !

En réponse au changement climatique, dont les effets sont désormais tangibles, le bassin a actualisé et enrichi sa stratégie d'adaptation. Complémentaire au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, dont l'agence de l'eau s'est employée à assurer la mise en œuvre, en mettant notamment l'accent sur la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme, elle est désormais plus opérationnelle et territorialisée. Elle guide l'ensemble des acteurs vers des solutions d'adaptation concrètes et durables et vers davantage de sobriété en eau. Elle s'inscrit pleinement dans les axes du "Plan eau" national, auquel les instances de bassin ont contribué.

En se voyant confier la gestion de deux volets du fonds vert, ceux relatifs à la renaturation des villes et des villages et à la biodiversité, l'agence de l'eau s'est vue confortée dans son rôle privilégié pour faire progresser dans tous les territoires du bassin la préservation des ressources en eau et de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Face à ces trois enjeux majeurs, la mobilisation et l'accompagnement technique et financier des acteurs locaux que l'agence de l'eau assure seront plus que jamais nécessaires tout au long du 12^e programme 2025-2030, dont les grandes orientations ont été dessinées en 2023.

2023, EN CHIFFRES

3 850 projets

portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations,

sont financés à hauteur de plus de 665 M€ (dont 81,9 M€ pour le Fonds vert) par l'agence de l'eau.

4,4

millions de m³ d'eau

sont économisés ou substitués (1,29 Mm³ en 2022)

399 km de rivières

sont restaurés ou entretenus (330 km en 2022).

6 060 ha de zones humides

sont protégés ou restaurés (4 762 ha en 2022).



7

contrats

« Eau & Climat »

sont signés en 2023 avec des collectivités territoriales et des grandes entreprises ou branches professionnelles portant à 121 le nombre total de contrats signés dans le bassin.

682 millions d'euros de redevances

sont perçus dont la majorité est prélevée
via la facture d'eau.

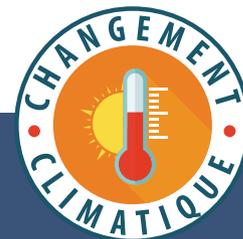
52 millions d'euros (37 M€ en 2022)

sont attribués pour accompagner
la transition agricole pour l'eau.



64 millions d'euros

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue aux collectivités plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€) du Fonds vert, volet « Renaturation des villes et villages », lancé par le Gouvernement.



57%

des actions financées

contribuent à l'adaptation
au changement climatique.

-10%

de prélèvements en eau sur le
bassin ciblé d'ici 2030.

2023, LES TEMPS FORTS

« Plan eau » : l'agence de l'eau se mobilise

En écho à l'annonce du « Plan eau » par le président de la République le 30 mars, l'agence de l'eau renforce les taux des aides financières de son programme d'intervention « Eau & Climat » et place la sobriété en eau au premier rang des efforts à fournir. Les économies d'eau de l'ensemble des usagers doivent permettre d'atteindre, d'ici 2030, une baisse des prélèvements d'eau de 10 %.



Adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique

Le 5 octobre, le comité de bassin Seine-Normandie adopte à l'unanimité sa stratégie d'adaptation du bassin au changement climatique. En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs du bassin.

Un nouveau siège pour l'agence de l'eau



Inauguration du nouveau bâtiment à Courbevoie

Inauguré le 6 juillet lors d'une journée portes ouvertes associant les partenaires de l'agence de l'eau, le nouveau siège installé à Courbevoie (92), joue la carte du développement durable notamment avec une moindre consommation d'énergie, d'excellentes performances environnementales et la création de zones végétalisées. Offrant un haut niveau de services, le campus Highlight, situé au bord de la Seine, permet d'accueillir le personnel comme les partenaires de l'agence de l'eau dans d'excellentes conditions.



Alliance pour l'eau et les territoires

Le 14 novembre, Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la Banque des Territoires et Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, signent un partenariat pour la période 2023-2026.

Il vise à renforcer les projets des collectivités dans le cadre du « Plan eau » et l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

5 forums territoriaux sur la sobriété en eau



À la suite de l'annonce du « Plan eau », les forums organisés en juin/juillet sur le bassin Seine-Normandie placent la sobriété en eau au cœur des échanges. L'objectif est de partager des expertises et des retours d'expériences pour contribuer à protéger les ressources en eau. 600 participants.

Forum « L'eau dans les documents d'urbanisme »

L'agence de l'eau organise, le 19 octobre, un webinaire dédié à l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents de planification. Outre les tables rondes d'élus, d'urbanistes présentant des solutions et cas concrets, la présentation de la plateforme Turbeau, outil pratique pour l'aménagement du territoire, a été un temps fort de cet événement.



<https://www.eau-seine-normandie.fr/eau-dans-les-documents-d-urbanisme-webinaire>

Grands partenariats inter-agences de l'année



Le 23 mai, les agences de l'eau et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) s'engagent pour placer la gestion de l'eau, la renaturation des espaces et la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur au cœur du programme Quartiers Résilients de l'ANRU.

Le 5 juillet, elles signent un partenariat avec Voies navigables de France (VNF) qui s'inscrit dans les objectifs du Plan eau.

Le 26 septembre, les agences de l'eau et l'Union sociale pour l'habitat (USH) s'engagent pour accélérer la transition écologique du parc HLM via des opérations de désimperméabilisation et de renaturation des résidences et d'intégration de la biodiversité.

Participation à deux événements internationaux

Sandrine Rocard représente les agences de l'eau à la Conférence des Nations unies sur l'eau du 22 au 24 mars à New York - la première conférence des Nations unies dédiée à l'eau douce depuis 1977-, et à la COP28 sur le climat du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï.



Agences de l'eau et comités de bassin avec la secrétaire d'État (New-York)

Réforme des redevances

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances, porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, vise à renforcer et rendre plus lisible le principe « pollueur-payeur » et le principe « préleveur-payeur ».

En 2023, c'est l'aboutissement de ce projet de longue haleine : le texte de la réforme est porté par la loi de finances du 29 décembre 2023 publiée le 30 décembre 2023.

A close-up photograph of a vibrant green and yellow beetle, likely a jewel beetle, perched on a cluster of small white flowers with yellow centers and prominent red stamens. The beetle's body is highly reflective, showing iridescent colors. The background is a soft-focus field of similar flowers.

LES INSTANCES DE BASSIN

LA CONCERTATION SUR LA POLITIQUE DE L'EAU

En octobre 2023, le comité de bassin, conscient de l'urgence d'agir face au défi climatique, adopte à l'unanimité la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin, actualisée, enrichie et plus opérationnelle que la première stratégie de 2016.

Lors de 4 séances organisées en 2023 et à travers les travaux des commissions spécialisées, les membres du comité de bassin s'impliquent également dans les travaux d'élaboration du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau pour la période 2025-2030.



Nicolas Juillet

Réélu le 5 décembre, président du comité de bassin, maire de Saint-Lupien (10), président du syndicat des eaux de l'Aube (SDDEA), ancien conseiller départemental de l'Aube et ancien agriculteur.

Pour un territoire plus résilient face au changement climatique.

« Il revient désormais aux acteurs locaux de déterminer la meilleure manière de mettre en œuvre cette stratégie d'adaptation, localement, en tenant compte du contexte, afin d'accroître la résilience de leur territoire face au changement climatique » déclare Nicolas Juillet, le 5 octobre 2023, lors de l'adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Vivez l'événement en vidéo
<https://www.youtube.com/watch?v=RyhEH-ykVDo>

Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence de l'eau sont des instances qui définissent, dans le cadre de la politique nationale de l'eau, les orientations adaptées aux enjeux du bassin Seine-Normandie.

À l'occasion d'une des quatre réunions annuelles du comité de bassin qui s'est tenue à Sens, des visites de terrain ont été organisées.



La stratégie d'adaptation au changement climatique : l'urgence d'agir

La sobriété en eau figure en tête des priorités pour atteindre un objectif majeur du « Plan eau » : réduire les prélèvements en eau de 10 % d'ici 2030. Elle encourage également les solutions d'adaptation fondées sur la nature et présente onze thématiques avec les mesures opérationnelles à développer sur les territoires par les collectivités, entreprises, agriculteurs... (voir pages 38 à 41).

« Plan eau » : les comités de bassin prêts à intensifier l'action

À la suite d'une rencontre tenue le 20 janvier avec le ministre Christophe Bechu, et après l'annonce du « Plan eau » par le président de la République le 30 mars, les présidents des sept comités de bassin de l'hexagone sont conviés le 24 avril par la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Béragère Couillard, en vue de sa déclinaison. Ils soutiennent les 53 mesures qui reprennent leurs contributions adressées lors de la consultation préalable et sont prêts à engager des actions dès 2023 et 2024. Ils les consolideront dans les 12^e programmes d'intervention des agences de l'eau 2025 – 2030, actuellement en préparation au sein de leurs instances.



LES AIDES

LES FAITS MARQUANTS

L'épisode de sécheresse de l'année 2022 a créé une prise de conscience des maîtres d'ouvrage quant aux enjeux de sobriété, de disponibilité et de qualité de l'eau. Au total, 643 M€ (dont 81,9 M€ pour le Fonds vert) sont attribués par l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau consacre des moyens supplémentaires en faveur de la ressource grâce au renouvellement du plan de résilience au titre de 2023 et à une enveloppe allouée par l'Etat pour la lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable.

Afin de financer le « Plan eau » lancé par le gouvernement le 30 mars 2023, dont 12 mesures impliquent directement les agences de l'eau, des taux d'aide sont majorés pour les projets reconnus prioritaires.

Le plan baignade, initié en 2018 dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024 se développe. Depuis le début de sa mise en œuvre, les travaux engagés par les maîtres d'ouvrage (878 M€), sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 473 M€. En 2023, 180 opérations représentent 92,7 M€ d'aides. L'objectif est de rendre la Seine baignable en améliorant la qualité de l'eau de façon pérenne.

Le Gouvernement lance le Fonds vert. Les agences de l'eau sont instructrices pour l'émergence de projets des mesures « Accompagnement de la Stratégie Nationale de biodiversité (SNB) 2030 » et « Renaturation des villes et villages ». L'enveloppe confiée à l'agence de l'eau est entièrement engagée et abondée compte tenu des besoins des territoires.

Plusieurs conventions sont signées par l'agence de l'eau avec des partenaires publics afin de renforcer mutuellement leurs actions : notamment la Banque des territoires, l'ANRU, VNF au niveau du bassin.

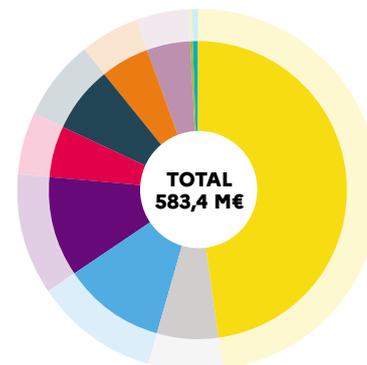


Frédéric Muller

Délégué baignade et grands projets
Agence de l'eau Seine-Normandie

« Les investissements liés au « plan baignade » ont été soutenus en 2023. Après les travaux sur les ouvrages structurants (bassins d'orage, usines...), ceux pour les réseaux publics d'assainissement et la conformité des branchements privés ont été dynamiques. La priorité 2024 sera de poursuivre et optimiser notre accompagnement pour aboutir à la correction du maximum de mauvais branchements. »

Répartition des aides pour l'année 2023



Hors Fonds vert et avances

S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, 57,3 % des montants d'aides (53 % en 2022) sont attribués pour des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique. En effet, le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau, dénommé programme « Eau & Climat » 2019-2024, vise à renforcer la capacité des territoires à faire face à la baisse des débits, aux sécheresses durables, aux inondations, à l'augmentation du niveau de la température et de la mer.



Les Mureaux (78)

Un bilan en hausse

Les projets les plus emblématiques de l'adaptation au changement climatique concernent la gestion alternative des eaux pluviales, la restauration des milieux aquatiques, la gestion durable des réseaux d'eau potable, qui sont en nette augmentation.

Les investissements dans des solutions fondées sur la nature (SFN) s'élèvent à 115 M€ et sont toujours supérieurs à l'objectif initial (50 M€/an). Le nombre de projets de désimperméabilisation, est en hausse par rapport à 2022, les projets de restauration des milieux aquatiques restent stables tandis que ceux relatifs à l'agriculture biologique sont en baisse.

Les SFN sont des solutions inspirées des écosystèmes qui permettent par exemple de prévenir les inondations en amont des villes grâce à des zones d'expansion des crues, de réduire les rejets polluants par temps de pluie en permettant aux eaux pluviales de s'infiltrer grâce à des sols désimperméabilisés, de créer des îlots de fraîcheur en ville en végétalisant... tout en participant à l'amélioration écologique des cours d'eau et à la reconquête de la biodiversité.

En 2023, 6 contrats de territoire « Eau & Climat » sont signés. L'essentiel des contrats s'est déployé au cours des premières années du programme « Eau & Climat » 2019-2024. On compte 107 contrats signés fin 2023 avec les collectivités.



Houssein ABDI
Directeur de l'usine
IMERYS de Villers-
Sous-Saint-Leu (60)

Economie d'eau et performance environnementale

L'usine d'Imerys de Villers-Sous-Saint-Leu (60) transforme la craie en carbonate de calcium micronisé, aux multiples applications dans l'industrie.

« Pour produire annuellement 10 000 tonnes de produit fini, il faut environ 10 000 m³ d'eau », indique Houssein Abdi, directeur du site.

« Aujourd'hui, un réseau collecte les eaux de process, les eaux de nettoyage du sol ainsi que les eaux pluviales. Un bassin de décantation sépare les matières en suspension et l'eau collectée est réutilisée pour le procédé industriel et le nettoyage ». La réalisation de circuit fermé a permis de se passer pratiquement du captage d'eau souterraine. « Sur les six premiers mois de 2023, très secs, nous avons consommé 246 m³/mois, au lieu de 900 m³/mois ».

Moins de prélèvements, moins de rejets dans l'environnement et moins de poussières. La lutte contre les pollutions accidentelles complète le projet qui s'élève à 1,2 million et l'aide de l'agence de l'eau à 300 000 €.

Chiffres

6 contrats

 « Eau & Climat »

sont signés avec des collectivités territoriales portant à 107 le nombre total de contrats depuis 2019

1 partenariat

 « Eau & Climat »

est signé portant à 14 le nombre total de contrats passés avec des industriels depuis 2019

115 M€

d'investissements dans les solutions fondées sur la nature (objectif initial 50 M€)

57,3 %

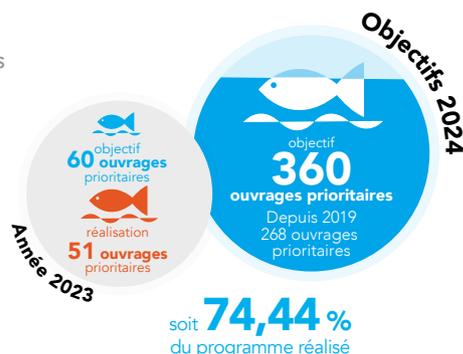
des montants d'aides concerne des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique (objectif initial 50 %)

Les contrats « Eau & Climat »



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES

Rendre franchissables les ouvrages construits en travers des cours d'eau



Engager la restauration morphologique des cours d'eau



L'objectif des actions mises en œuvre est la restauration du bon fonctionnement écologique des milieux et des interdépendances (trames et continuités écologiques) pour la préservation des espèces qu'ils abritent et des services écosystémiques rendus.



Redonner vie aux rivières

132 obstacles dont 51 obstacles prioritaires sur les cours d'eau sont traités afin de répondre à un triple objectif :

- reconnecter des habitats ou frayères situés sur les affluents des axes migrateurs réouverts pour permettre leur reproduction et assurer la survie de ces espèces ;
- supprimer des obstacles sur des petits cours d'eau propices à la reproduction des truites fario ;
- traiter des obstacles sur des cours d'eau pour lesquels l'hydromorphologie est un facteur déclassant de l'état écologique au sens de la DCE*.

Les travaux portent souvent sur d'importants tronçons et sont réalisés dans le cadre de programmes pluriannuels de restauration.

*DCE : directive cadre sur l'eau

La restauration des zones humides en forte progression

6 060 hectares (4 762 hectares en 2022) bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau pour leur entretien ou leur restauration ce qui est supérieur à l'objectif fixé (1 600 hectares).

Préserver la biodiversité

L'agence de l'eau accorde 149,6 M€ (122,8 M€ en 2022) en faveur de la biodiversité :

- 64,6 M€ pour la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes humides et marins et leur biodiversité, ainsi que les acquisitions foncières en zone humide et littoral ;
- 84,9 M€ pour l'accompagnement de la transition agricole : l'évolution des systèmes réduisant l'emploi de pesticides et d'engrais ; la gestion à la source des eaux pluviales ; les aménagements d'hydraulique douce ; les acquisitions foncières qui concourent à la protection de la biodiversité.

L'agence de l'eau met en œuvre le premier volet de la stratégie nationale de la biodiversité 2022-2030 et du plan national des milieux humides.

En 2023, dans le cadre de l'appel à projets « eau et biodiversité » lancé en 2022, 57 dossiers reçoivent un avis favorable et 47 dossiers ont été engagés pour un montant d'aide de 6,9 M€.

POINT DE VUE



Matthias Alloux

Chef de projet restauration milieu aquatique, SMBVA

S'appuyer sur la nature pour garantir l'avenir

« Tout est parti de l'obligation de supprimer, sur le Landion, un passage à gué qu'empruntaient les engins agricoles à une trentaine de mètres d'un captage d'eau potable » se souvient Matthias Alloux, chef de projet restauration milieux aquatiques au SMBVA*. « Nous avons profité de cette problématique pour avancer avec tous sur la protection du captage. Nous sommes passés à l'action en intégrant les enjeux de biodiversité et de paysage : remettre le Landion en fond de vallée, restaurer ses méandres et les habitats aquatiques, supprimer les seuils qui entravaient la circulation des poissons et des sédiments, reconnecter le cours d'eau avec des mares pour protéger l'aval des crues... mais aussi travailler sur le volet agricole en posant des clôtures et des ponts, en plantant 1,5 kilomètre de haies et aujourd'hui, la moitié du bassin d'alimentation du captage, est passée en agriculture biologique. Notre philosophie : transmettre des terres et des rivières vivantes aux générations futures ». Ces travaux (310 000 euros) ont bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau.

* Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon

Chiffres

399 km
(330 km en 2022)
de cours d'eau
sont restaurés

132
barrages,
seuils dont
51 obstacles
prioritaires
sont rendus franchissables pour
les poissons et pour assurer le
transfert des sédiments

6 060
hectares de zones
humides
bénéficient d'une aide de
l'agence de l'eau dont
2 633 ha pour leur entretien
2 874 ha pour leur
restauration
553 ha pour leur acquisition
par des maîtres d'ouvrage afin
de les protéger

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES



Quiberville

La protection des eaux littorales s'appuie sur une politique globale et des actions menées à l'échelle de l'ensemble du bassin. Cependant, au regard des activités (baignade, conchyliculture) qui s'exercent sur le littoral, zone particulièrement sensible aux pollutions, des actions spécifiques sont engagées avec les collectivités. En 2023, les interventions sur la bande littorale représentent environ 50 M€.

La protection des eaux littorales passe par la lutte contre les pollutions chimiques, la réduction des apports en nutriments dans les eaux côtières et la restauration des milieux naturels.

Évaluer les sources de pollution des eaux de baignade, des zones conchylicoles

L'agence de l'eau mène des politiques ciblées à une échelle pertinente, notamment avec les collectivités en matière de réduction de la pollution microbiologique du littoral. Elle finance la réalisation d'études de profils de vulnérabilité. Ces profils décrivent l'environnement physique des eaux littorales et tentent de détecter les sources de pollutions bactériologiques à l'origine de leur dégradation.

Fin 2023, 100 % de ces profils pour les baignades sont finalisés, parmi lesquels 9 profils font l'objet d'une révision.

Les profils conchylicoles sont tous réalisés. Leur mise en œuvre fait l'objet d'actions ambitieuses inscrites dans les contrats « Eau & Climat » passés avec l'agence de l'eau, notamment sur la côte Ouest du département de la Manche et en Baie des Veys.

Retrouvez la synthèse des profils de vulnérabilité, page par page sur : <https://www.normandie.ars.sante.fr/les-profils-de-vulnerabilite-0>

Lutter contre les pollutions

L'agence de l'eau propose aux collectivités des contrats « Eau & Climat » afin de lutter contre la pollution du littoral. La plupart des contrats signés avec des collectivités littorales comportent un volet « qualité microbiologique du littoral ». A ces contrats, s'ajoutent des chantiers d'envergure comme le rejet zéro de la société Plastic Energy dans l'estuaire de la Seine ou la reconstruction de la station d'épuration d'Yport).

S'adapter au changement climatique par les solutions fondées sur la nature

L'agence de l'eau accompagne les collectivités dans leurs réflexions de gestion de la bande côtière à moyen et long terme, en partenariat avec la région Normandie. Pratiquement toute la façade est dotée de ces stratégies, qui ont vocation à être intégrées aux documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLU). Elles se traduisent par des travaux visant à la préservation des marais arrière-littoraux, voire à leur reconnexion à la mer.

Surveiller la qualité des eaux littorales

Comme les années précédentes, l'agence de l'eau apporte son soutien technique à la direction inter-régionale de la mer (DIRM), dans le cadre du secrétariat technique régional en charge de la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Au terme d'une réflexion de 2 ans menée par les agences, l'OFB et sous le pilotage de la DEB, les agences de l'eau se sont vues confier une partie de la surveillance et de l'évaluation opérationnelle de l'état du milieu marin au titre de la DCSMM. Cela se traduit notamment par une thématique nouvelle : les déchets.

Mettre en place le premier fonds biodiversité éolien en mer

L'agence de l'eau Seine-Normandie est la première agence de l'eau à gérer un fonds biodiversité éolien. Abondé par le producteur dans le cadre de ses obligations contractuelles, ce fonds doit financer des projets relatifs à la connaissance, la préservation et la restauration de la biodiversité potentiellement concernée par le projet. Ce sujet constituant une nouveauté pour l'agence de l'eau, l'année 2023 a été consacrée à la cartographie des acteurs, l'identification des lacunes des connaissances et l'établissement des circuits administratifs et de gouvernance permettant l'utilisation de fonds. Cela s'est notamment traduit par la signature d'une convention tri-partite entre EMMN (Eoliennes en Mer Manche Normandie), la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat) et l'agence de l'eau encadrant le versement et l'utilisation de ces fonds.

Chiffres

100%
des profils de
vulnérabilité

des eaux de baignade, des zones conchylicoles et de pêche à pied sont finalisés

50 M€

pour lutter contre les pollutions chimiques et microbiologiques, restaurer les milieux naturels, réduire les apports en nutriments dans les eaux côtières



Manuel Sarraza

Chef du service littoral et mer
Direction de la connaissance et de la planification
Agence de l'eau Seine-Normandie

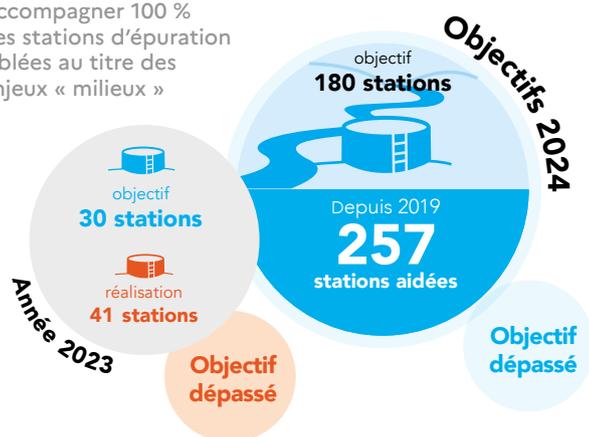
« Le changement climatique est un sujet de plus en plus concret pour les acteurs du monde de l'eau. Notre littoral, de par sa configuration, y est particulièrement vulnérable. À nous de proposer les bons outils pour permettre l'adaptation, en s'appuyant au maximum sur les fonctions et services rendus par la nature. »



Mytiliculteur famille Lefeuvre

DÉPOLLUER LES VILLES

Accompagner 100 % des stations d'épuration ciblées au titre des enjeux « milieux »



La qualité des rivières, lacs et eaux souterraines passe par une bonne gestion des eaux usées domestiques, qui doivent faire l'objet d'un traitement d'épuration et des eaux pluviales.

Les stations de traitement des eaux usées (STEU)

Le bassin dispose d'un parc de 2 807 STEU qu'il convient de remettre à niveau régulièrement afin de prendre en compte l'évolution démographique et le vieillissement des installations. Le montant de l'accompagnement financier des collectivités s'élève à 67,5 M€.

41 projets prioritaires de construction et reconstruction de STEU sont aidés à hauteur de 33,2 M€ d'aide. Ils visent la reconquête du bon état des eaux conformément aux objectifs du SDAGE, ainsi qu'une qualité des eaux suffisante pour des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable).

Connaître les émissions de micropolluants

19 projets de collectivités concernent la recherche des micropolluants dans les eaux brutes, les eaux traitées et les boues de STEU, et 12 dossiers des diagnostics pour l'identification des émetteurs de polluants dans le réseau de collecte et l'établissement d'un plan d'action de réduction des émissions.

L'amélioration de la collecte des eaux usées

L'agence de l'eau attribue plus de 213 M€ d'aide. Plus de 194 km de réseaux réhabilités sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 166 M€.

30 M€ sont attribués pour la mise en conformité de 7 429 branchements de particuliers et publics raccordés au réseau d'assainissement de la collectivité.

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, 77 projets liés à la baignade en Seine bénéficient de 75 M€ d'aides.

La pose de 33 km de réseaux neufs (6,7 M€ d'aides) permet 847 branchements supplémentaires aux STEU.

Quatre projets de collecte séparative des urines sont financés (800 000 €). Ce nouveau mode de valorisation des urines est très innovant.

Réduire les rejets de polluants par temps de pluie

Afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, 206 projets (163 en 2022), portés par les collectivités et les entreprises sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 39 M€ pour réduire les surfaces raccordées aux systèmes d'assainissement des collectivités : les surfaces désimperméabilisées ou déracordées représentent 845 244 m². 39 % des réalisations se situent hors Ile-de-France (36 % en 2022).

Grâce à la réalisation de noues, de parkings perméables, d'espaces verts en creux, de jardins de pluies, de toitures végétalisées ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie, plus de 307 ha sont désimperméabilisés ou déracordés des réseaux publics d'assainissement, depuis 2019, contribuant à réintroduire la nature en ville. À ces superficies s'ajoutent celles des projets de renaturation des villes et villages instruits par l'agence de l'eau et financés via le Fonds vert.

Concernant les actions curatives, 8 projets concourent à réduire les flux déversés par temps de pluie via les systèmes de collecte (1,5 M€ d'aides) tels la mise en place de vannes, la réalisation de bassins de stockages... et 7 projets concernent l'amélioration de l'autosurveillance du système de collecte (0,27 M€ d'aides).

Enfin, 20 projets sont consacrés à l'amélioration des connaissances afin de réduire les rejets polluants par temps de pluie (0,74 M€ d'aides).

Chiffres

845 244 m² de
réduction des surfaces
imperméabilisées,
déconnectées de réseaux de collecte



Sébastien Derieux
Chargé d'opérations
Direction territoriale
Seine Francilienne
Agence de l'eau
Seine-Normandie

« Un des intérêts de mon métier est l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour repenser la ville, la gestion des espaces, afin de tendre vers une ville plus durable. Il n'y a pas de petits projets car chaque m² désimperméabilisé et déconnecté compte pour adapter la ville aux effets du changement climatique et atteindre le bon état des eaux ! »

POINT DE VUE



Mathilde Orquevaux

Responsable de service gestion des eaux pluviales - Communauté urbaine du Grand Reims

Une zone humide pour améliorer l'épuration des eaux

La Communauté urbaine du Grand Reims teste depuis 2017 la création d'une zone humide artificielle pour traiter les rejets d'eaux pluviales et améliorer la qualité des eaux issues de la station d'épuration située à proximité. « *L'objectif était de tester la phytoépuration et restituer des eaux de meilleure qualité à la rivière la Vesle.* » précise Mathilde Orquevaux, responsable du service études et prospective sur le patrimoine et du service de gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté urbaine du Grand Reims. Ce projet a été financé par l'agence de l'eau, comme son suivi par le Laboratoire réactions et génie des procédés (LRGP-Université de Lorraine, CNRS).

« Depuis la mise en eau d'AZHUREV, on note une évolution très positive de la biodiversité, ainsi qu'un abattement des matières azotées, sulfates, chlorures, calcium, quelques résidus pharmaceutiques. En contrepartie, certains micro-polluants ne sont pas réduits ou s'accumulent dans les sédiments. Nous devons poursuivre le suivi avec le LRGP, dans un contexte réglementaire en évolution, afin de mieux comprendre le fonctionnement d'AZHUREV et l'interaction avec son environnement. En parallèle, nous devons continuer à agir sur les actions de réduction de la pollution à la source, en amont, sur nos réseaux.»

LA SOLIDARITÉ DANS LE BASSIN SEINE-NORMANDIE



Crepy-en-valois (60)

Sur le territoire Seine-Normandie où alternent les espaces ruraux et d'importantes zones urbaines, l'agence de l'eau accompagne spécifiquement les territoires qui sont le moins en mesure de réaliser des investissements dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Un accompagnement dynamique des territoires les plus fragiles

En phase avec les conclusions des Assises nationales de l'eau (2018), l'agence de l'eau met en place des aides financières accrues pour l'assainissement et les réseaux et l'eau potable dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), c'est-à-dire les moins densément peuplées.

Ces zones sont aussi celles qui, souvent, fournissent une eau de qualité aux territoires urbains. Depuis 2019, première année du 11^e programme, l'agence de l'eau a engagé 392 M€ pour la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées dans ces zones de revitalisation rurale.

En 2023, 289 collectivités bénéficient d'aides au renouvellement de leur patrimoine d'assainissement ou d'alimentation en eau potable (237 en 2022), ce qui représente un montant global d'aides de 186 M€, supérieur à l'objectif prévu de 50 M€.

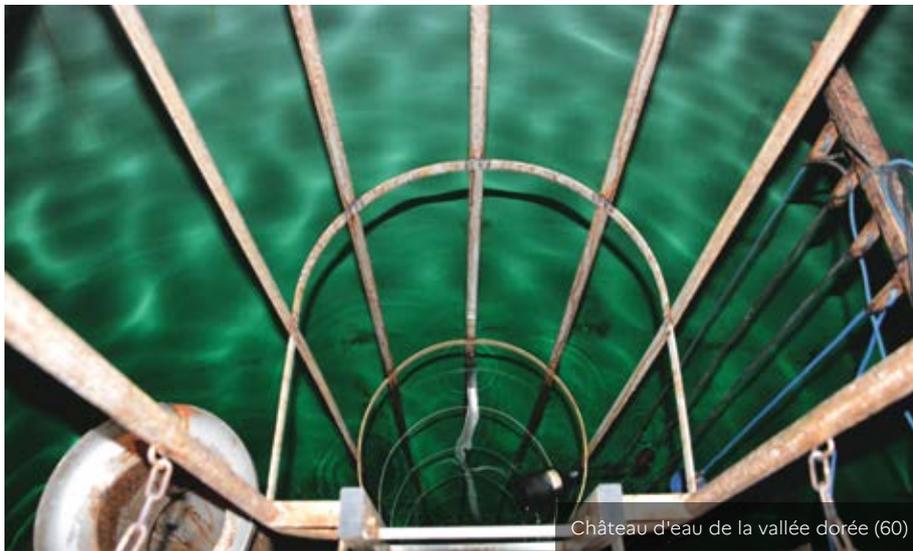
Les aides aux zones les plus rurales sont constituées principalement d'aides à l'alimentation en eau potable pour 9,7 M€, aux réseaux d'assainissement pour 15,6 M€ et aux stations d'épuration pour 8,9 M€. On note le maintien des aides à l'assainissement non collectif, pour 9,7 M€ en 2023 (contre 10,5 M€ en 2022).

Soutenir les « contrats de progrès »

Les Assises Nationales de l'eau prévoient également la mise en place de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne, qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui doivent faire face à un retard d'investissement trop lourd.

Dans ce cadre, 591 conventions d'aides sont signées avec des collectivités, pour un montant de 122,3 M€. Elles concernent des actions relatives aux réseaux d'assainissement (65 M€), à l'alimentation en eau potable (16,4 M€), aux stations d'épuration (23,2 M€), à la gestion quantitative de l'eau potable (11 M€) et à la protection des captages (5,6 M€).

34 aides représentant un montant global de 11 M€ sont attribuées au titre de l'enveloppe exceptionnelle pour la lutte contre les fuites d'eau.



Château d'eau de la vallée dorée (60)

Chiffres

289

collectivités situées

en ZRR bénéficient d'aides pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable

186 M€

d'aides aux collectivités situées

en ZRR pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable

591

contrats de progrès signés avec des collectivités

122,3 M€

d'aides aux collectivités dans le cadre des contrats de progrès

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROTECTION DE L'EAU

Quantité de substances prioritaires et dangereuses éliminée



Malgré le contexte géopolitique international, la hausse des taux d'intérêts ainsi que des tensions inflationnistes, les entreprises poursuivent leurs efforts afin de concilier le développement de leur activité et la préservation de l'environnement.

La raréfaction de la ressource en eau de plus en plus sensible et un contexte institutionnel moteur sur ces sujets, notamment avec le « Plan eau », conduisent nombre d'industriels à investir davantage dans des projets d'économie d'eau. Le montant d'aides attribué (4,4 M€) est en hausse (3,5 M€ en 2022).

Les aides (26 M€) pour la réduction et l'élimination des pollutions enregistrent une légère baisse (30 M€ en 2022).

La dépollution industrielle

Les types de travaux en augmentation sont :

- la gestion à la source des eaux de pluie, avec 19 dossiers (15 en 2022) et un montant investi de 2,2 M€ (1,7 M€ en 2022) ;
- l'épuration : 8,2 M€ (5,9 M€ en 2022) ;
- les mesures d'accompagnement et la prévention des pollutions accidentelles : 9,1 M€ (8 M€ en 2022).

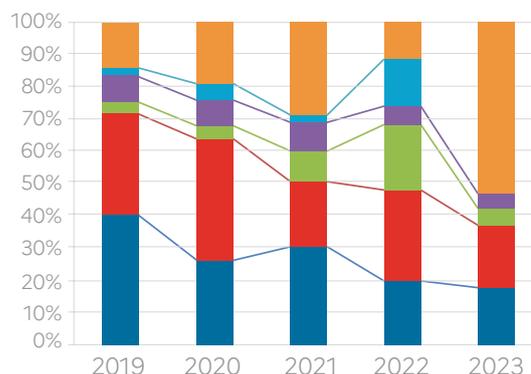
Les types de travaux qui font l'objet d'une stabilisation sont :

- les opérations collectives (3,1 M€) ;
- les études avec 80 dossiers (79 en 2022).

Le type de travaux peu dynamique en 2023 :

- la mise en place de technologies propres (2,4 M€), qui permettent la réduction des pollutions à la source, diminue de moitié par rapport à 2022.

Répartition du montant des aides entre 2019 et 2023

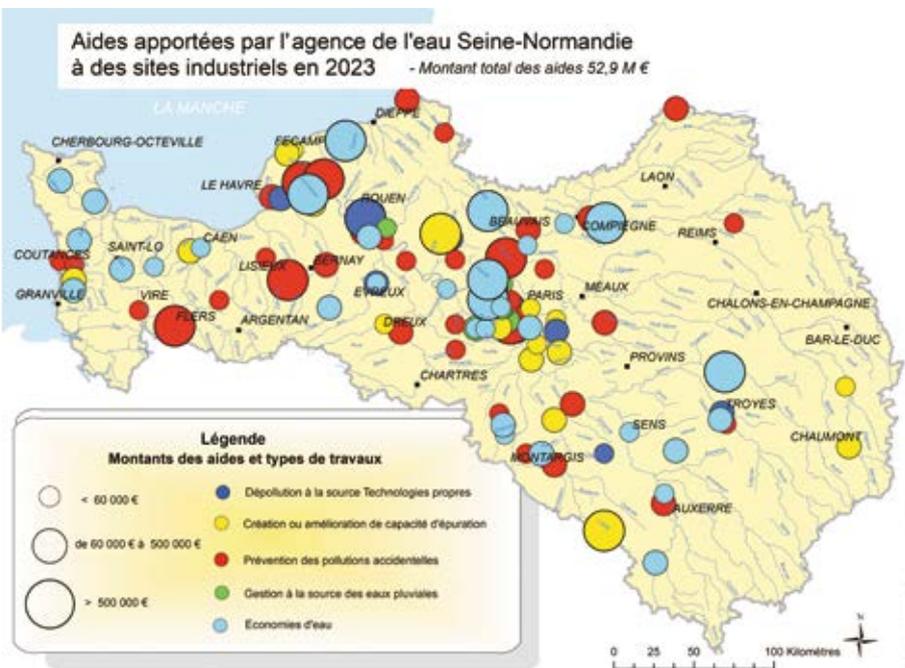


La réduction des émissions de micropolluants

La quantité de substances prioritaires et dangereuses réduites ou éliminées représente 734 kg et dépasse largement l'objectif fixé (150 kg). Le nombre de projets industriels est en progression. Ils concernent principalement les secteurs du traitement des déchets (remplacement de tours aéroréfrigérantes permettant la suppression de biocides), de l'énergie et du sport (réduction ou suppression de traitements phytosanitaires), et de la construction automobile (suppression du nickel en traitement de surface).

Développer la connaissance sur les émissions de micropolluants

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions ministériel sur les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) de janvier 2023, 17 campagnes de recherche de PFAS dans les rejets de sites industriels relevant de secteurs d'activité potentiellement les plus émetteurs de ces substances, sont accompagnées par l'agence de l'eau.

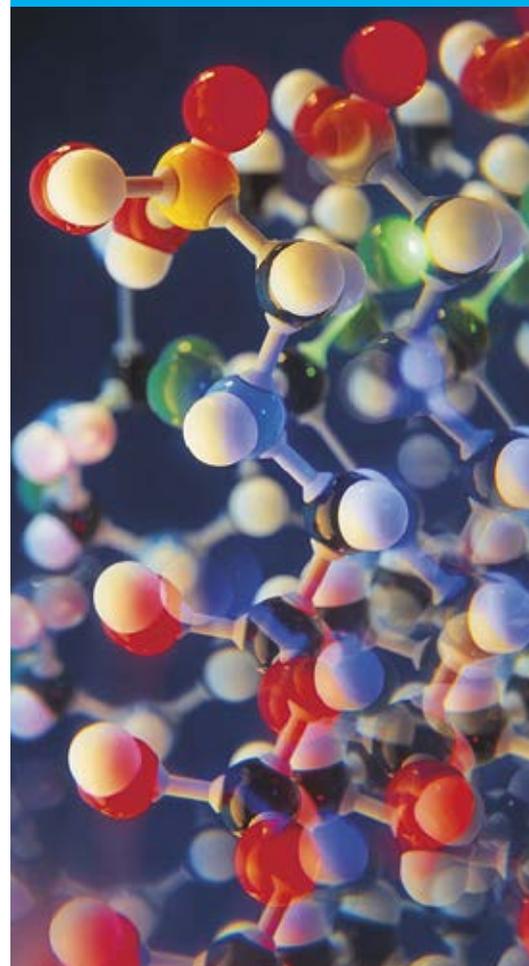


Chiffres

341

entreprises
ont bénéficié
d'aides (52,9 M€)

pour la dépollution, la protection de la
ressource, les économies d'eau
(66 M€ de travaux)



PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU POUR LA SANTÉ



Culture de l'orge dans la Vallée de l'Orvanne (77)

En 2023, 33,52 M€ sont engagés pour aider les agriculteurs à la conversion à l'agriculture biologique (AB), pour des paiements pour services environnementaux (PSE) et pour des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Des pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et l'agriculture biologique

Les agriculteurs peuvent, sur une base volontaire, contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques, par lesquelles ils s'engagent à un changement de pratiques à l'échelle de la parcelle (création de prairie, entretien de mare...) ou à l'échelle du système d'exploitation (réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, meilleure gestion de la fertilisation...). Les agriculteurs se convertissant à l'agriculture biologique peuvent bénéficier d'une aide spécifique, dite « aide à la conversion ». L'agence de l'eau soutient ces actions dans le cadre du déploiement du plan stratégique national (ou PSN, déclinaison française de la Politique Agricole Commune) dans les régions. Des montants importants sont engagés pour les MAEC en 2023, première année de la mise en œuvre de la nouvelle programmation PAC. Au total, le montant des aides pour soutenir les MAEC et l'agriculture biologique est en forte hausse.

Réduire l'usage des produits phytosanitaires

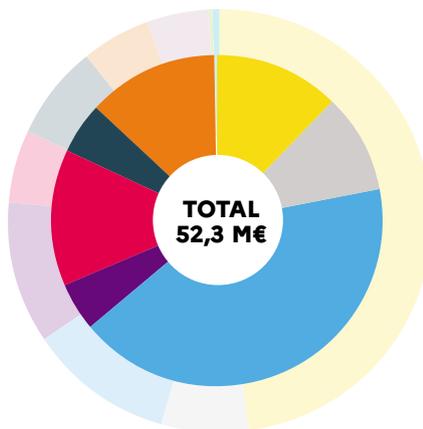
Les agences de l'eau perçoivent, depuis 2016, une recette supplémentaire issue de l'élargissement de l'assiette de la redevance pour pollutions diffuses afin d'encourager les investissements et la mobilisation de groupes d'agriculteurs dans la démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. En 2023, la dynamique d'engagement de ces groupes dédiés, dits « 30 000 », reste faible, avec 5 groupes. La majorité de l'intervention de l'agence de l'eau dans Ecophyto (9,7 M€) est en hausse (5,7 M€ en 2022) et concerne le financement des dossiers d'investissements dans les exploitations agricoles (désherbage mécanique et gestion de l'herbe).

Des aides en faveur de l'eau et de la biodiversité : les PSE

L'agence de l'eau développe, depuis 2019, une nouvelle logique d'intervention financière sur les territoires à enjeu eau et biodiversité avec des « paiements pour services environnementaux » (PSE). En 2023, l'intervention de l'agence de l'eau s'élève à 4,7 M€. De nouveaux agriculteurs se sont engagés (+ 60 exploitations) portant le nombre d'exploitants concernés à 645. Au total, 19 dispositifs de PSE sont actifs et financés par l'agence de l'eau depuis le lancement de ce dispositif. Ils concernent 46 territoires d'aires d'alimentation de captages et 3 parcs naturels régionaux.



Répartition des aides engagées en 2023



Chiffres

33,52 M€

attribués aux agriculteurs

pour la mise en place d'agriculture biologique, de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de paiements pour services environnementaux (PSE)

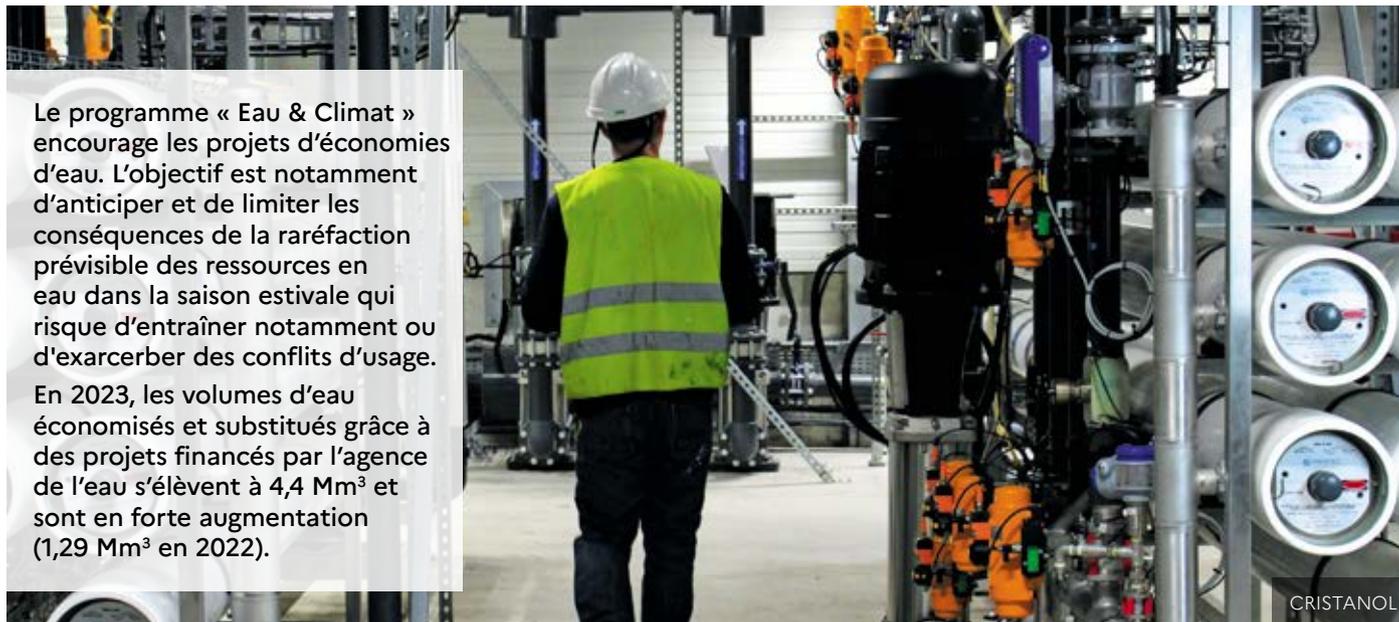
367

captages prioritaires financés

Démarche pour la protection des captages d'eau potable

378 captages sont identifiés comme prioritaires dans le cadre du SDAGE 2022-2027 et doivent, à ce titre, faire l'objet de plans d'action élaborés avec les collectivités pour préserver leur ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. Fin 2023, 367 captages prioritaires ont fait l'objet de financements pour la réalisation d'une étude d'aire d'alimentation de captage (AAC), première étape de la démarche de protection de leur ressource en eau, avec pour finalité l'élaboration d'un programme d'actions. Parallèlement, certains des 1 413 points de prélèvement classés sensibles (SDAGE 2022-2027) font l'objet d'une démarche préventive (délimitation de l'aire d'alimentation de captage, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions).

PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE ET ÉCONOME DE L'EAU



Le programme « Eau & Climat » encourage les projets d'économies d'eau. L'objectif est notamment d'anticiper et de limiter les conséquences de la raréfaction prévisible des ressources en eau dans la saison estivale qui risque d'entraîner notamment ou d'exacerber des conflits d'usage.

En 2023, les volumes d'eau économisés et substitués grâce à des projets financés par l'agence de l'eau s'élevaient à 4,4 Mm³ et sont en forte augmentation (1,29 Mm³ en 2022).

Les économies d'eau des collectivités se maintiennent

Les investissements des collectivités, principalement sur la lutte contre les fuites en réseaux de distribution d'eau potable, représentent près de 20 % des résultats globaux du bassin en économie d'eau, soit 0,837 Mm³. Ces investissements pourraient être renforcés au regard des enjeux de sobriété et de réduction des prélèvements.

Les économies d'eau proviennent principalement des entreprises

À la suite de la sécheresse de 2022 au cours de laquelle un grand nombre de départements du bassin ont été en restriction d'usage de l'eau, les entreprises ont investi en matière d'économies d'eau dans la perspective du maintien de leurs activités, sans doute incitées par à une forte sensibilisation à la sobriété en eau, notamment par la promotion des mesures du « Plan eau ».

Les volumes d'eau économisés par les entreprises sont de 3,4 Mm³. Deux projets importants permettent un engagement de 2 Mm³ d'eau économisés par an grâce aux entreprises Cristal Union et par substitution d'une eau de moindre qualité, l'usine de Norville.

Les actions sont diversifiées : réduire les gaspillages, connaître finement ses consommations, réutiliser les eaux, mettre en place des circuits fermés, optimiser les équipements ou changer de process, récupérer les eaux de pluie.

Chiffres

4,4 M de m³ d'eau
économisés ou substitués

5 PTGE OU **PGRE**

adoptés ou en cours

Equilibre entre besoins et ressources disponibles

L'instruction du gouvernement du 7 mai 2019 mobilise les acteurs d'un territoire pour trouver des solutions locales à travers la mise en place d'un « projet de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE).

Le PTGE aboutit à un engagement des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs...) pour atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant, et en préservant la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).

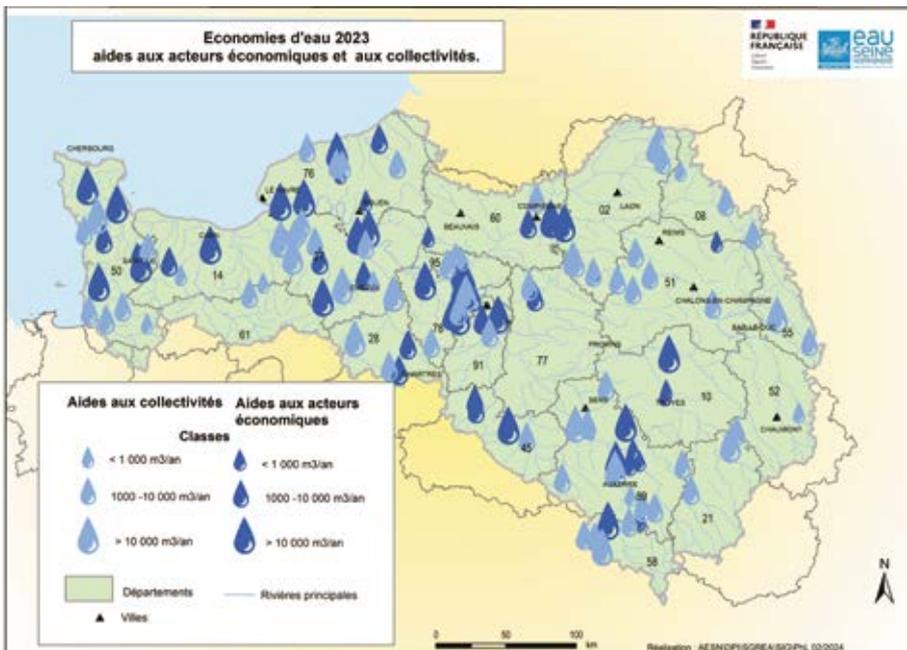
Un PTGE bénéficie de subventions pour la phase d'état des lieux et diagnostic en 2023 : le PTGE Bajo-bathonien (ou Calvados), portant à cinq le nombre total de démarches labellisées PTGE ou PGRE (Projet de Gestion Régional de l'Eau) sur le bassin.



Marianne SMATI
Responsable
environnement
Pochet du
Courval

Des flacons pour la parfumerie et la cosmétique sobres en eau

« Sans eau, pas de verre ! » résume Marianne Smati, responsable environnement du site de Guimerville de Pochet du Courval. Cette ressource est indispensable pour refroidir notamment les enfourneuses qui chargent le verre dans les fours à 1 500°C, ou les compresseurs d'air qui permettront de donner leurs formes aux flacons. Cette eau précieuse pour ses process, l'industriel la puisait dans la nappe souterraine. Mais en 2014, à l'heure de remplacer ses systèmes de refroidissement à eau perdue, les tours aéroréfrigérantes ont été remplacées par des systèmes de refroidissement adiabatique. Au lieu d'être évaporée, l'eau est désormais refroidie en circuit fermé sans contact avec l'air. « Aujourd'hui toutes nos eaux de refroidissement sont en circuit fermé, et nos prélèvements dans la nappe ont baissé de 96% depuis 2014 », souligne la responsable environnement. C'est cette démarche d'excellence qu'a accompagnée l'agence de l'eau.



SUR LES TERRITOIRES :

Direction territoriale Seine-Amont



Marie Guenet
Directrice territoriale
Seine-Amont
Agence de l'eau
Seine-Normandie

Une forte mobilisation face à la sécheresse

« Sensibilisés par les sécheresses vécues en 2022 et 2023 et encouragés par le « Plan eau » annoncé en mars 2023 par le président de la République, industriels et collectivités se sont mobilisés en faveur des économies d'eau. Réduction des fuites, stockage des eaux de pluies voire recyclage des eaux dans les process industriels, de nombreux travaux ont été engagés en 2023. De très bon augure pour une fin de 11^e programme dynamique en 2024 ! »

Protéger l'eau potable en offrant des perspectives aux agriculteurs

L'inauguration du projet « ++AB » de la coopérative CAPDEA située à Marigny-le-Châtel (10), spécialisée dans la déshydratation de la luzerne, marque l'aboutissement d'un ambitieux projet initié dès 2015 par la coopérative, dans lequel l'agence de l'eau s'est engagée depuis 2018.

Les investissements soutenus par l'agence de l'eau, à hauteur de 3,6 M€, sont divers : acquisition de matériels de récolte, renouvellement et agrandissement d'un atelier de presse à balles et augmentation de la capacité de production et de stockage. Ils permettent à CAPDEA d'ouvrir un nouveau chapitre de son histoire en pérennisant une filière à Bas Niveau d'Intrants (BNI), en offrant de réelles perspectives de développement et de diversification aux adhérents, et en déclenchant des conversions à l'agriculture biologique. D'ores et déjà, entre 2017 et 2023, les surfaces cultivées en luzerne (bio ou conventionnelle) ont été multipliées par 7 pour atteindre 2 260 ha. Sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable, les surfaces sont passées de 250 à 1 736 ha. L'aboutissement de ce projet coopératif, chahuté par la crise sanitaire, constitue un atout majeur pour le développement d'une agriculture compatible avec la préservation de la qualité de l'eau.



SUR LES TERRITOIRES :

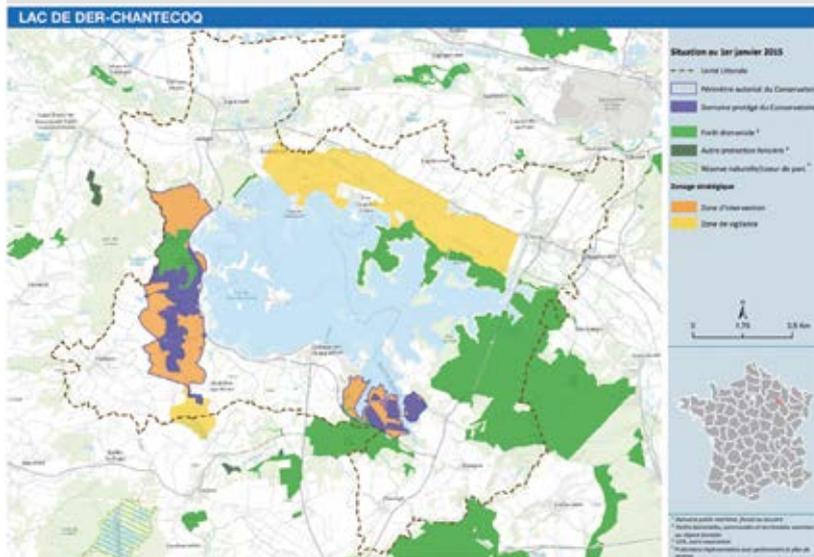
Direction territoriale Vallées de Marne



Jean-Christophe Inglard
Directeur territorial des Vallées de Marne
Agence de l'eau Seine-Normandie

Le maintien d'un dynamisme local !

« En cette fin de 11^e programme (2019-2024), l'agence de l'eau maintient le rythme des actions et impulse l'émergence de nombreux projets. Les demandes d'aides sont soutenues et les projets, financés à hauteur de 51 M€, sont nombreux en particulier en matière de désimperméabilisation avec plus de 110 000 m² déracordés et d'économie d'eau de plus d'1 Mm³. Le renforcement de la collaboration avec les maîtres d'ouvrage permet, par ailleurs, l'accélération des paiements. La dynamique locale s'étoffe avec la signature de 3 contrats territoriaux « Eau & Climat », portant à 17 leur nombre total, et une convention de partenariat. »



Localisation des parcelles acquises en 2023 (en rose) et des propriétés du Conservatoire du littoral (en violet) et de sa stratégie foncière.

La protection des écosystèmes uniques des grands lacs

Le Conservatoire du littoral mène depuis 1975 une politique foncière de protection définitive des espaces naturels et des paysages des rivages maritimes et lacustres. En Grand Est, il est actuellement propriétaire de 1 660 ha sur les rives des lacs du Der, de la Forêt d'Orient et de Madine et a, à terme, un objectif d'acquisition de 5 250 ha. La gestion des espaces est ensuite confiée à des organismes publics et privés qui réalisent des actions de restauration en vue du maintien et du développement de la qualité des sites.

En 2023, dans le cadre de sa stratégie d'intervention foncière, il acquiert 102,9 ha de bois humides sur la commune de Larzicourt (51), à proximité des étangs d'Outines et Arrigny (Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvages, gérées par l'OFB* et la LPO*).

Ce projet de 2,23 M€ est financé à hauteur de 814 720 € par l'agence de l'eau et co-financé par la Région Grand Est.

Ces surfaces seront gérées par l'ONF (office français de forêt), l'OFB (office français de la biodiversité), la LPO (ligue pour la protection des oiseaux) et le syndicat du Der selon un plan de gestion favorable à la biodiversité du site.

SUR LES TERRITOIRES :

Direction territoriale Vallées d'Oise



Pascale Mercier
Directrice territoriale
des Vallées d'Oise
Agence de l'eau
Seine-Normandie

Les acteurs s'organisent face aux pesticides

« La présence de pesticides dans les eaux suscite de nouvelles initiatives. Les collectivités entreprennent, avec le soutien de l'agence de l'eau, des actions préventives à leur échelle. Mobilisant leur domaine d'actions, elles investiguent le développement de productions agricoles locales sans intrants, par exemple pour l'alimentation scolaire. Parallèlement, des acteurs économiques s'engagent dans la culture du chanvre moins consommateur d'intrants et plus résistant à la sécheresse. »

Vers des milieux mieux valorisés

Les reconnections entre les rivières et la plaine restaurent le fonctionnement des milieux et limitent les inondations. Dans cette perspective, 5 ha de zones humides sont reliés à la Divette pour être alimentés au moment des crues et près de 30 % de la rivière redeviennent fonctionnels.

Dans les Ardennes, le Parc naturel régional des Ardennes pilote un programme pour la maîtrise foncière de 121 ha de zones humides, en lien avec le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne et la Communauté de Communes Ardennes Thiérache. Parmi ces actions, quatre éleveurs sont accompagnés pour optimiser la biodiversité et la productivité des prairies.

La sobriété en eau

L'entreprise Roquette, située à Montigny Lengrain (02), engage des travaux afin de récupérer des condensats d'évaporation et les valoriser au niveau de la chaudière. L'objectif du projet est une réduction des prélèvements dans l'Aisne de 81 000 m³/an, soit environ 9 % de la consommation totale du site.

Mieux connaître pour mieux agir en Argonne

L'Université de Reims Champagne-Ardenne évalue l'efficacité de la restauration de haies à partir de la circulation des invertébrés, des oiseaux et des mammifères et d'une analyse génétique de populations d'hérissons.



Analyse génétique de populations de hérissons

SUR LES TERRITOIRES :

Direction territoriale Seine Francilienne



Vincent Graffin
Directeur territorial
Seine Francilienne
Agence de l'eau
Seine-Normandie

Une mobilisation à la hauteur des enjeux de la région

« 2023 est une année de forte mobilisation de l'équipe liée aux enjeux de préservation de la ressource en eau dans une région où se mêlent une densité importante de population et, en conséquence, de considérables pressions sur les ressources en eau. A cet égard, l'engagement dans l'amélioration de la Seine pour la baignade, accéléré par l'échéance des Jeux Olympiques de 2024, est toujours exceptionnel. Parallèlement, le Fonds vert a connu un vif succès avec le financement de 77 projets de renaturation en milieu urbain, traduisant une accélération de l'aménagement par les solutions fondées sur la nature. »

Contrôle technique de la première station d'épuration d'Europe

L'agence de l'eau réalise le contrôle technique de la station de traitement des eaux usées de Seine Aval, située dans les Yvelines, la plus importante d'Europe (1,5 million m³ d'eaux usées reçus par jour, soit 60 % des eaux usées de l'agglomération parisienne). Du fait de la taille de la station de Seine Aval, ce contrôle a nécessité un important travail préparatoire (plus de 1 500 documents analysés) et a mobilisé 5 contrôleurs.

Les vérifications portent sur les moyens de mesure de débit et de prélèvement d'échantillons, le respect des conditions de transport et de stockage des échantillons prélevés et les modalités de réalisation des analyses. Les conclusions du contrôle confirment la fiabilité du dispositif d'autosurveillance et donc la qualité des données transmises.

Celles-ci sont utilisées pour déterminer le rendement épuratoire de la station d'épuration, son impact sur le milieu et le respect de la réglementation, notamment la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Le résultat du contrôle sera utilisé pour le calcul de la future redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs instituée par la loi de finances 2024.



SUR LES TERRITOIRES :

Direction territoriale et maritime Seine-Aval



Pascale Faucher
Directrice territoriale et
maritime Seine-Aval
Agence de l'eau
Seine-Normandie

**Être au plus proche des besoins
des territoires et rendre visible nos
actions**

« Comme à chaque édition de cette manifestation, l'agence de l'eau est au cœur de l'Armada de Rouen pour renforcer sa visibilité auprès du grand public et faire connaître son action.

Côté financier, grâce au renforcement des liens entre la direction territoriale et les services financiers des porteurs de projets, près de 98 M€ de subventions sont versés et 17 M€ de redevances pris en charge.

2023 voit également l'émergence de projets emblématiques tels que la réhabilitation de l'usine de Norville, l'esplanade Chirac au Havre ou la restauration de la continuité écologique de la vallée de la Saône. »



Inauguration de l'usine d'eau industrielle de Norville
octobre 2023

Réhabilitation et extension de l'usine d'eau industrielle de Norville

L'usine d'eau industrielle de Norville, mise en service en 1972, avait besoin d'améliorer ses équipements pour maintenir la qualité de l'eau vendue aux 35 industriels implantés sur Caux Seine agglo et sur la communauté urbaine du Havre.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, l'agence de l'eau subventionne d'importants travaux de réhabilitation et d'extension de l'usine à hauteur de 3,65 M€. Ils permettront de garantir aux industriels l'utilisation d'une eau pour leurs besoins et leurs process, pompée en Seine plutôt que dans les nappes souterraines.



L'Armada de Rouen

SUR LES TERRITOIRES :

Direction territoriale et maritime des Bocages Normands



Ludovic Genet
Directeur
territorial
et maritime
des Bocages
Normands
Agence de l'eau
Seine-Normandie

L'hydromorphologie des cours d'eau : une priorité

« Le principal facteur de dégradation des cours d'eau sur les territoires des Bocages Normands est, avec les pollutions diffuses, le mauvais état hydromorphologique.

La renaturation des cours d'eau et le rétablissement de la continuité écologique restent des priorités incontournables pour atteindre les objectifs du SDAGE. Les actions de libre circulation des espèces et des sédiments, portées par les acteurs locaux, se font dans la concertation et la conciliation des usages. Ainsi, la préservation du patrimoine bâti est un sujet de préoccupation forte lorsque l'agence de l'eau finance ces projets. »

Concilier patrimoine historique et restauration écologique

Dans sa traversée du centre historique de Bayeux, l'Aure était contrainte par des constructions anciennes sur ses berges et par sept obstacles transversaux entravant le franchissement piscicole et le transit sédimentaire. Le projet de la ville de Bayeux visait à supprimer ou réduire l'impact de ces obstacles tout en préservant le patrimoine historique et architectural. L'ambition de la collectivité consistait à réaliser les travaux en une seule saison afin d'obtenir un impact significatif sur la qualité et la fonctionnalité du cours d'eau. Les deux roues à aube, emblématiques du cœur historique, ont été remises en place.

Le projet d'un montant de 2 M€, soutenu à hauteur de 1,3 M€ par l'agence de l'eau, est une des opérations phare de la restauration écologique inscrite au contrat de territoire « Eau & Climat » du Bessin dont la ville de Bayeux est signataire.



Le vannage de l'hôpital au cœur de Bayeux (14)

A close-up photograph of a large green grasshopper (Grande sauterelle verte) perched on a yellow flower petal. The grasshopper is facing right, with its long hind legs and antennae clearly visible. The background is a soft-focus blue sky. In the top left corner, there is a solid green square.

LES REDEVANCES

Grande sauterelle verte

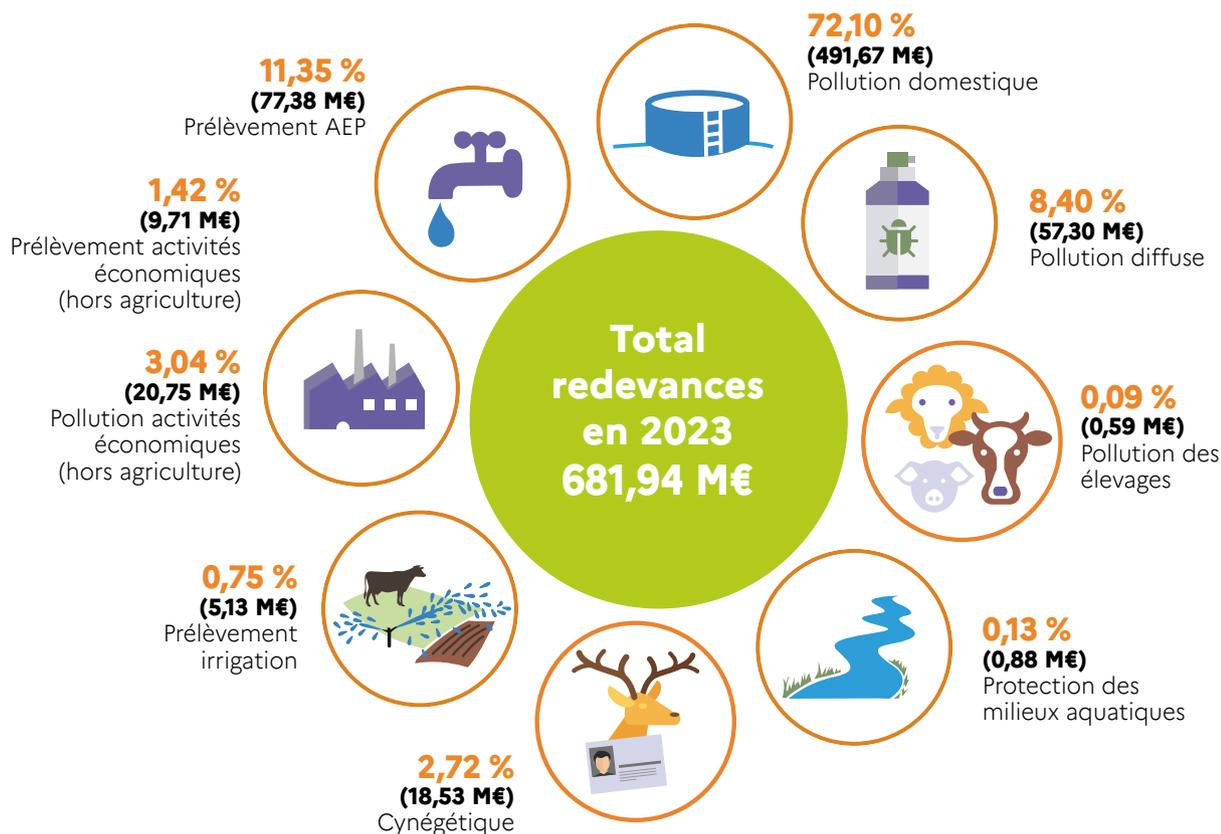
DES RECETTES FISCALES ENVIRONNEMENTALES POUR PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) a instauré des redevances dues, en fonction des différents usages de l'eau, par tous les utilisateurs de l'eau qui en altèrent la qualité et la disponibilité. Les redevances sont donc des recettes fiscales environnementales.

Elles constituent la ressource essentielle du budget annuel de l'agence de l'eau et permettent le financement des travaux nécessaires à la préservation de l'eau, de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

En 2023, l'agence de l'eau a perçu 681,94 millions d'euros de redevances.

Redevances - Encaissements 2023





Des redevances selon les usages de l'eau

Les redevances pour les prélèvements d'eau

Les redevances sont calculées sur la quantité d'eau prélevée. Toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est tenue de mettre en place un dispositif de comptage de l'eau prélevée.

Le taux d'équipement des points de prélèvements par des compteurs est proche de 100 %, ce qui permet d'avoir une très bonne connaissance de la pression sur la ressource en eau.

Pour l'année 2021 (dont les valeurs de redevances ont été définitivement arrêtées en 2023), les prélèvements d'eau des collectivités, des industriels et des agriculteurs sont stables à hauteur de 3 834 Mm³, soit une baisse globale de 0,5 % par rapport à l'année précédente. Les prélèvements en irrigation s'établissent, pour leur part, à 104 Mm³, en forte baisse (- 55 %) par rapport à ceux de l'année précédente, en raison des conditions météorologiques de l'année.

Les redevances pour la pollution de l'eau

Les particuliers et les acteurs économiques payent une redevance en relation avec la pollution qu'ils émettent. En effet, la pollution due aux activités domestiques (lessives, cuisine...), industrielles (processus de fabrication, déchets) et agricoles (fertilisants, élevage) dégrade les eaux souterraines, les rivières, le littoral et en compromet les usages (eau potable, conchyliculture, baignade...). Elle met également en danger la flore et la faune aquatiques.

La redevance pour la protection du milieu aquatique

Cette redevance est perçue sur les cartes de pêche. Elle apporte une compensation au bénéfice tiré du milieu naturel par les pêcheurs.

La redevance cynégétique

Afin d'élargir les redevances des agences de l'eau à la biodiversité terrestre, les agences de l'eau perçoivent depuis 2020 le produit de la redevance cynégétique et du droit de timbre associé (précédemment perçus par l'ex-Office national de la chasse et de la faune sauvage).

La réforme des redevances adoptée en 2023

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances, porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principe « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » pour les différents types d'usagers était en préparation.

Le dispositif légal de la réforme a été adopté dans la loi de finances pour 2024 (article 101 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, publiée le 30 décembre 2023). La publication des textes réglementaires d'application est prévue en 2024 pour une mise en œuvre à compter de l'année 2025.

Une gestion rigoureuse des redevances

La politique de contrôle fiscal est déployée depuis 2014 par l'agence de l'eau.

En 2023, les contrôles portent sur les années d'activité 2020, 2021 et 2022. Le pourcentage définitif de redevables contrôlés pour l'année d'origine 2020 (contrôles achevés en 2023) s'élève à 3 %. Le pourcentage définitif de redevances contrôlées pour l'année d'origine 2020 s'établit lui à 9,6 %.

Dans le cadre de la certification ISO 9001 des processus liés aux redevances, un audit externe a eu lieu en octobre 2023. Il a souligné la maîtrise de la gestion des redevances et des primes par l'agence de l'eau et la certification de ces activités a été reconduite pour la 9^e année consécutive.

Le suivi régulier des rejets industriels

Le suivi régulier des rejets (SRR) permet aux entreprises rejetant les plus importants flux de polluants de calculer leur redevance pour pollution à partir des flux réels de pollution rejetés au milieu naturel sur la base de l'autosurveillance.

Le SRR contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance des rejets dans le milieu naturel.

En 2023, trois nouveaux sites industriels sont agréés par l'agence de l'eau pour le suivi régulier de leurs rejets, ce qui porte à 357 le nombre de dispositifs de suivi régulier des rejets agréés sur le bassin Seine-Normandie.

Visionnez le film sur le SRR

https://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/entreprises/film_SRR

Chiffres

9,6%

des redevances
ont été contrôlées (année 2020)

3%

de redevables
ont été contrôlés (année 2020)

3 834

millions de m³ d'eau
ont été prélevés dont

- 1 369 Mm³ pour l'eau potable,
- 104 Mm³ pour l'irrigation,
- 358 Mm³ pour le refroidissement industriel,
- 409 Mm³ pour les autres entreprises (industrie...),
- 1 593 Mm³ pour l'alimentation d'un canal.



Claire Gourmond

Chargée d'Aide au Fonctionnement (CAF)
Service Performance des ouvrages et Redevances
Agence de l'eau Seine-Normandie

« 2023 a été une année très particulière pour nos services : dernière année d'instruction des primes pour épuration et adoption de la réforme des nouvelles redevances pour une entrée en vigueur en 2025. Une page se tourne, une autre s'ouvre... »



LA PLANIFICATION ET LA GOUVERNANCE LOCALE

ADOPTION DE LA STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN

L'enrichissement de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique a été adoptée à l'unanimité, le 5 octobre 2023, par le comité de bassin. Cette stratégie vise à renforcer la résilience des territoires, c'est-à-dire la capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à absorber des perturbations significatives liées au changement climatique.

Orientation générale de la stratégie : vers plus de résilience

La stratégie d'adaptation vise à accélérer et généraliser la mise en œuvre des transformations nécessaires à la résilience des territoires.

La sobriété en eau figure en tête des priorités pour atteindre un objectif majeur du « Plan eau » : réduire les prélèvements d'eau de 10 % d'ici 2030. Cette trajectoire de sobriété, partagée par tous les bassins, est déclinée selon les secteurs pour le bassin Seine-Normandie. La stratégie d'adaptation du bassin établit une hiérarchie des solutions, mettant l'accent sur la sobriété pour réduire la demande en eau face au risque de stress hydrique prolongé.

Au-delà de la sobriété en eau, elle encourage l'utilisation de solutions d'adaptation fondées sur la nature, reposant sur les écosystèmes.

Le recours à des solutions technologiques (infrastructures...) ne devrait avoir lieu qu'en complément des deux premières, en fonction du contexte et des enjeux locaux et en veillant au risque de maladaptation.

Reposant sur la multifonctionnalité, la solidarité et la poursuite de solutions sans regret face aux fortes incertitudes sur le futur, la stratégie d'adaptation met à disposition divers outils pour envisager l'adaptation sur les territoires : données scientifiques, questions à se poser pour réduire le risque de maladaptation, résultats d'ateliers sur l'adaptation réalisés sur le bassin, liste de mesures opérationnelles à développer sur les territoires...

Chiffres

8 objectifs dans
la stratégie
d'adaptation
au changement
climatique
du bassin
(au lieu de 5 dans la stratégie de 2016)

35 SAGE
actifs sur le bassin

-10%
de prélèvements
en eau sur le bassin
ciblé d'ici 2030,
dont -14 % reposant sur les efforts des
collectivités et des ménages



Découvrez
la stratégie
d'adaptation
au changement
climatique
du bassin

[Stratégie d' Adaptation au Changement
Climatique \(2023\) \(calameo.com\)](https://calameo.com)

Un appel à intensifier l'adaptation avec les maîtres d'ouvrage

Les mesures d'adaptation envisagées doivent apporter des bénéfices à la société, quelle que soit l'ampleur des changements climatiques à venir. Dans cette optique, les solutions d'adaptation multifonctionnelles, produisant des impacts positifs sur divers enjeux, notamment la biodiversité, le bien-être et l'atténuation du changement climatique, doivent être privilégiées.

Ces mesures sont détaillées par type d'acteurs (collectivités, entreprises, agriculteurs...) en précisant les bénéfices attendus et les objectifs poursuivis pour chacune des 11 thématiques suivantes :

1. Favoriser l'infiltration à la parcelle et végétaliser les villes et villages
2. Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux
3. Co-produire des savoirs climatiques locaux et sensibiliser localement à la transformation
4. Développer les systèmes agricoles et forestiers durables
5. Réduire les pollutions à la source et développer des zones de baignade en milieu naturel
6. Viser une baisse des prélèvements et une trajectoire globale de sobriété
7. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
8. Agir face à la montée du niveau marin
9. Adapter la gestion de la navigation
10. Renforcer la gestion et la gouvernance autour de la ressource
11. Développer la connaissance et le suivi

Il revient aux acteurs locaux de déterminer la meilleure manière de mettre en œuvre cette stratégie localement, en tenant compte du contexte, afin d'accroître la résilience de leur territoire face au changement climatique.

Une mise en œuvre du SDAGE notamment dans les documents d'urbanisme

Plusieurs opérations visent en 2023 à stimuler la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin :

- l'envoi de courriers aux acteurs sollicités dans le SDAGE (régions, lycées agricoles, établissements de recherche, SAFER, ...) leur indiquant les messages les concernant ;
- le déploiement d'une « stratégie eau & urbanisme » avec le lancement d'une plateforme d'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte des enjeux du SDAGE et des SAGE dans les documents d'urbanisme (la plateforme TURBEau) soutenu par des formations en interne et des présentations externes notamment aux agences d'urbanisme ;
- un webinaire « Eau & urbanisme » organisé le 19 octobre avec plusieurs tables rondes impliquant des élus est suivi par plus de 600 personnes ;
- un guide d'application de la disposition 3.2.2 du SDAGE qui porte sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser relative à l'imperméabilisation est conçu avec les services de l'Etat.

Un poste "Eau & urbanisme" est créé au sein de l'agence de l'eau afin de poursuivre le déploiement de cette stratégie et accompagner la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme clé du bassin.

Un outil local opérationnel : les SAGE

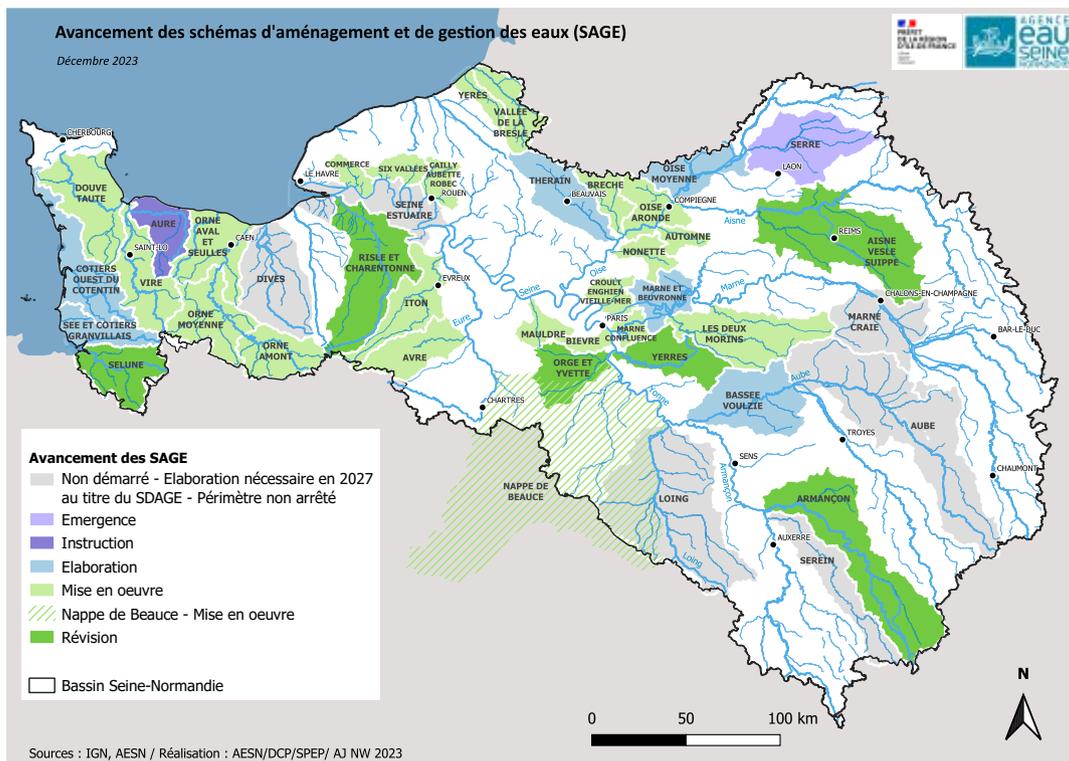
Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) définissent les règles locales d'application des principes du SDAGE, à l'échelle d'un petit bassin versant. Ils fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Véritables projets de territoires, établis par les acteurs locaux (usagers, élus, Etat) au sein de la commission locale de l'eau (CLE), les SAGE sont approuvés par un arrêté préfectoral après avis du comité de bassin.

Fin 2023, 35 démarches SAGE étaient mises en œuvre, 22 approuvées, 5 en révision, 6 en élaboration, 1 en instruction (périmètre arrêté) et 1 en émergence.

Les SAGE sont en première ligne pour mettre en œuvre le SDAGE 2022-2027, mais ne couvrent que 45 % du territoire du bassin, fin 2023 ; le SDAGE fixe l'objectif de 7 SAGE supplémentaires, ce qui conduirait à une couverture de 60 %.

En application du « Plan eau » du gouvernement qui interpelle les SAGE via les mesures 10 (détermination d'objectifs chiffrés de réduction des prélèvements), 33 (généralisation du système des CLE sur des territoires non couverts par les SAGE, pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes) et 34 (réforme des SAGE), les animateurs de SAGE sont mobilisés et accompagnés notamment pour investir l'enjeu de la gestion quantitative. Un séminaire des résidents et animateurs de SAGE se tient à Courbevoie en 2023.





LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

RENFORCER LES ÉCHANGES AU SERVICE DE LA GESTION INTEGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Chiffres

18 projets

bénéficient de l'appui technique
et financier de l'agence de l'eau,
représentant un montant
global de

7,6 M€.



Que ce soit lors du forum des acteurs de l'eau qui s'est tenu au Togo, de la conférence des Nations Unies sur l'eau, de la COP 28, de l'accueil de délégations étrangères, l'année 2023 a été marquée par de nombreux temps forts qui ont permis à l'agence de l'eau de témoigner et échanger autour des enjeux de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique, au plan international.

Créer une dynamique de partenariats en Afrique de l'Ouest

L'agence de l'eau poursuit la mise en œuvre des partenariats engagés en Afrique de l'Ouest.

Elle accompagne le ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise togolais dans l'instauration d'une gestion concertée de l'eau.

Une première mission au Togo et au Bénin (avril 2023) contribue à installer une plateforme des acteurs de l'eau dans chacun des pays. Accompagnées par le programme Solidarité Eau et soutenues par l'agence de l'eau, ces plateformes visent à :

- consolider un dispositif fiable de collecte et de diffusion des informations sur les projets, les acteurs, et les actualités relatives au secteur Eau Hygiène et Assainissement (EHA) ;
- favoriser le partage et la valorisation des expériences et des connaissances auprès des acteurs du secteur ;
- offrir aux porteurs de projets des dispositifs d'accompagnement pour les faire monter en compétences et concrétiser leurs projets dans leur pays.

L'AGENCE DE L'EAU SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La Conférence des Nations Unies à New-York du 22 au 24 mars 2023

La conférence de l'ONU débute le 22 mars, journée mondiale de l'eau sur le thème « Accélérer le changement ».

Première conférence intergouvernementale sur la thématique de l'eau depuis 1977, la Conférence des Nations Unies constitue une opportunité majeure pour accélérer les actions liées à l'Agenda 2030 et renforcer la gouvernance internationale de l'eau.

Les comités de bassin et les agences de l'eau y participent au sein de l'équipe France, avec comme principal objectif la promotion d'une gouvernance renforcée de l'eau au niveau mondial. Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau, est intervenue sur la soutenabilité dans la bonne gouvernance des ressources en eau souterraine.



La COP28 à Dubaï (Émirats arabes unis) du 30 novembre au 12 décembre 2023

Au sein de la délégation française, Sandrine Rocard représente les six agences de l'eau à la COP 28 en décembre 2023. La gestion de l'eau prend toute sa place dans les débats, reliant très directement les enjeux de l'eau et ceux du changement climatique.

- Sandrine Rocard est intervenue dans deux conférences :
- Événement parallèle officiel des Nations Unies sur l'incubation et le financement de projets « Eau et Climat » ;
 - Événement parallèle organisé par le Partenariat Français pour l'Eau sur la sobriété et résilience : perspectives et approches françaises, marocaines et espagnoles.

L'occasion d'échanger et de présenter :

- l'approche des bassins et des agences de l'eau sur l'adaptation au changement climatique et les enjeux associés en matière de connaissance du cycle de l'eau et des pressions et de leur évolution, de planification (stratégies d'adaptation des bassins, plan eau), de gouvernance dans les bassins et les territoires, de financement ;
- la problématique de l'adaptation, qui prend une importance croissante dans les COP Climat, à travers des projets emblématiques du bassin Seine-Normandie.



La coopération avec le Togo

L'agence de l'eau participe au forum des acteurs de l'eau à Aného au Togo, en décembre. Elle organise et co-anime avec l'Institut d'études politiques de Toulouse, un atelier sur les modes de gouvernance permettant d'assurer la protection des ressources en eau et leur partage équitable.

Lors de cette seconde mission elle rencontre les équipes du projet REGIRE Lac Togo porté par l'ONG le Gret et visite des infrastructures financées dans le cadre de projets d'alimentation en eau potable et en assainissement qu'elle soutient.

Fin 2023, l'agence de l'eau et le ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise togolais signent un protocole de coopération. Il précise les axes stratégiques d'une opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelle des bassins versants du Lac Togo et du Mono afin de préserver et de gérer de façon durable les ressources en eau.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec et l'agence de l'eau reçoivent une délégation du Togo conduite par le programme Solidarité Eau. Cette journée d'échanges sur la gestion des risques inondation est marquée par la visite d'ouvrages de régulation et des solutions fondées sur la nature permettant de limiter les risques d'érosion et de ruissellement.



Anne Pelletier le Barbier

Membre du comité de bassin
Maire de Bièvres

« La mission au Bénin et au Togo m'a permis de partager mon expérience de Présidente de Commission Locale de l'Eau avec des partenaires locaux et d'apprécier l'état d'avancement des projets gérés par l'agence de l'eau.

Ces échanges permettent de mieux cerner les motivations des partenaires dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau. Si les enjeux semblent bien compris par les acteurs rencontrés, nous avons cependant constaté du retard sur quelques projets.

Nos visites ont permis de lister les problématiques rencontrées, de définir et de planifier les actions à mettre en œuvre et les pilotes associés.

Ces échanges permettent d'aider nos partenaires togolais et béninois à mener à bien les projets structurants pour l'accès à l'eau potable et la préservation de la ressource en eau.

Enfin, à la suite de la rencontre avec le ministre de l'Eau et de l'hydraulique villageoise du Togo, un accord de partenariat est signé en décembre 2023 entre l'agence de l'eau, le Togo et des partenaires pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la mise en œuvre d'une GIRE locale comme cela a été fait au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal. »



LA SENSIBILISATION

Bourdon lucorum sur un coquelicot

INFORMER ET COMMUNIQUER POUR MOBILISER

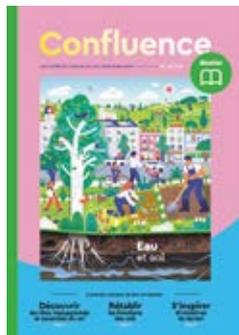
L'agence de l'eau utilise la diversité des canaux d'information pour démultiplier les messages destinés aux partenaires et maîtres d'ouvrage : la newsletter mensuelle, les forums des acteurs de l'eau, les outils numériques, les campagnes d'appels à projets, les publications et les relations presse. En 2023, l'adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique, le « Plan eau » du gouvernement et la sensibilisation des acteurs de l'urbanisme sont les dossiers phares de la communication.

Optimiser la communication dans des canaux d'information

Le magazine Confluence avec les thèmes « Eau et sol » et « Eau et aménagement du territoire » et la newsletter Confluence, mensuelle et numérique, sont diffusés aux maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, associations et agriculteurs), aux partenaires, aux organismes institutionnels, aux parlementaires et au comité de bassin. La newsletter traite des sujets d'actualité comme la réutilisation des eaux traitées (REUT), le « Plan eau », l'adoption et l'enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Une enquête de lectorat est lancée afin d'adapter ces deux publications aux attentes des lecteurs.

Les réseaux sociaux constituent un vecteur essentiel de diffusion d'informations pour les signatures de contrats territoriaux « Eau & Climat », la valorisation d'actions exemplaires et témoignages de maîtres d'ouvrages, les appels à projets, les offres d'emploi, les campagnes de communication, les publications.

Le site internet de l'agence de l'eau propose des informations d'actualité et institutionnelles. Il est un site de service (télédéclaration des redevances), d'information sur le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau. En 2023, ce sont plus de 213 000 visites sur le site et plus de 480 000 pages vues.



Une action phare

L'adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique a fait l'objet d'un plan de communication : une nouvelle identité graphique forte à partir des bandes du réchauffement climatique, un film court du vote par le comité de bassin, des relations presse, des articles dans la newsletter Confluence, une valorisation lors de la journée mondiale du climat du 8 décembre avec un film animé....

Les aides pour des opérations de communication

La communication s'appuie également sur l'attribution d'aides aux maîtres d'ouvrages pour des opérations de communication visant à informer différentes cibles. En 2023, 256 300 € sont ainsi attribués pour 17 dossiers, principalement à des collectivités, associations ou fédérations professionnelles pour l'organisation de colloques ou la production d'outils de communication.

Organiser le dialogue entre les acteurs de l'eau



Comme chaque année, le dialogue avec les acteurs territoriaux est organisé à l'occasion de cinq forums territoriaux (600 participants), tenus du 12 juin au 7 juillet sur l'ensemble du bassin. En 2023, l'objectif est de partager des expertises et des retours

d'expériences sur le thème de la sobriété en eau, à la suite de l'annonce du « Plan eau ».

Le replay des forums est disponible :

https://www.eau-seine-normandie.fr/le-comite-de-bassin/forum_des_acteurs_eau

Les relations presse relayent les décisions du comité de bassin et de la commission des aides ainsi que les signatures des contrats « Eau & Climat » et partenariat passés avec les maîtres d'ouvrage et plus spécifiquement, en 2023, ceux engagés par les agences de l'eau avec des organismes nationaux pour faire face au changement climatique : l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Union sociale pour l'Habitat et Voies navigables de France ou encore la Banque des territoires

Le 19 octobre, plus de 600 acteurs du bassin Seine-Normandie participent au webinaire interactif « L'eau dans les documents d'urbanisme : une stratégie gagnante face au changement climatique ». Trois tables rondes réunissant des élus et des experts de l'urbanisme sont consacrées à ces enjeux dans les milieux urbains et ruraux. Des temps interactifs de questions, sondages et tchat favorisent les échanges.

TURB'Eau, la nouvelle plateforme développée par l'agence de l'eau pour aider les élus et acteurs de l'urbanisme à mieux intégrer l'eau dans les documents d'urbanisme, est présentée.

Le replay des forums est disponible :

webinaire : L'eau dans les documents d'urbanisme | Agence de l'Eau Seine-Normandie (eau-seine-normandie.fr)



Sensibiliser le grand public

La sensibilisation du grand public s'opère via une communication mise en place par les six agences de l'eau françaises.

→ La campagne de communication « En immersion » présente des reportages de terrain, les métiers des agences de l'eau pour accroître d'une part la culture générale sur les enjeux de l'eau et d'autre part, la notoriété des agences de l'eau.

Retrouvez de nouveaux contenus, des formats exclusifs :

https://www.instagram.com/en_immersion_eau/

→ Les agences de l'eau intensifient leurs efforts de sensibilisation pour faire évoluer les comportements et pratiques vers une plus grande sobriété en eau, via des spots diffusés sur les chaînes du groupe France Télévision aux heures de grande écoute durant l'été. Pour le bassin Seine-Normandie, les cinq spots d'une minute mettent en lumière la désimperméabilisation à Crépy en Valois (60), la mise en place de paiements pour services environnementaux avec les agriculteurs du Roumois et plateau du Neubourg (27), la station d'épuration écologique de Coulommiers Pays de Brie (77), les actions face à l'érosion du trait de côte à l'est de Cherbourg (50), et les économies d'eau et recyclage chez Petit Bateau à Troyes (10).

5 spots tournés en Seine-Normandie disponibles sur la chaîne YOUTUBE : <https://bit.ly/spots-TV-2022>

Chiffres

11 210

abonnés

à LinkedIn avec une croissance moyenne de 210 abonnés par mois

600

participants

aux forums territoriaux (acteurs du bassin)

2 252

classes d'eau

Valoriser des actions exemplaires

La communication par l'exemple donne la parole à des acteurs du bassin engagés dans la protection de l'eau et de la biodiversité et dans la lutte contre le changement climatique à travers :

- la campagne de films *#ilsontfaitpourquoipasvous* : 34 films sont accessibles via Youtube. Deux nouvelles campagnes sur « sobriété et économies d'eau » et « transition agricole » sont en préparation ;
- les articles « L'adaptation en action », présentent des témoignages de collectivités, d'industriels, d'agriculteurs, de gestionnaires de milieux aquatiques. 60 reportages sont consultables sur la page « changement climatique » du site internet de l'agence de l'eau.

Découvrez les témoignages :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/adaptation-au-changement-climatique>

Mobiliser les acteurs grâce aux actions éducatives

Les actions éducatives financées par l'agence de l'eau visent à engager les citoyens, les élus et les professionnels dans des actions de protection de l'eau. Elles sont destinées à mobiliser les acteurs des territoires afin de participer aux changements de comportement.

De nouveaux outils pédagogiques

Les livres de bord des classes d'eau pour le primaire sont mis à jour : cycle 1 (maternelle, de la petite section à la grande section), cycle 2 (CP, CE1, CE2) et cycle 3 (CM1, CM2). Le changement climatique et la biodiversité sont

des sujets qui ont désormais pleinement leur place. Ces guides accompagnent les enseignants dans la préparation et l'animation de leur classe d'eau à travers différents thèmes.

Découvrez les guides sur le site internet :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/node/4515>

Enseignement agricole

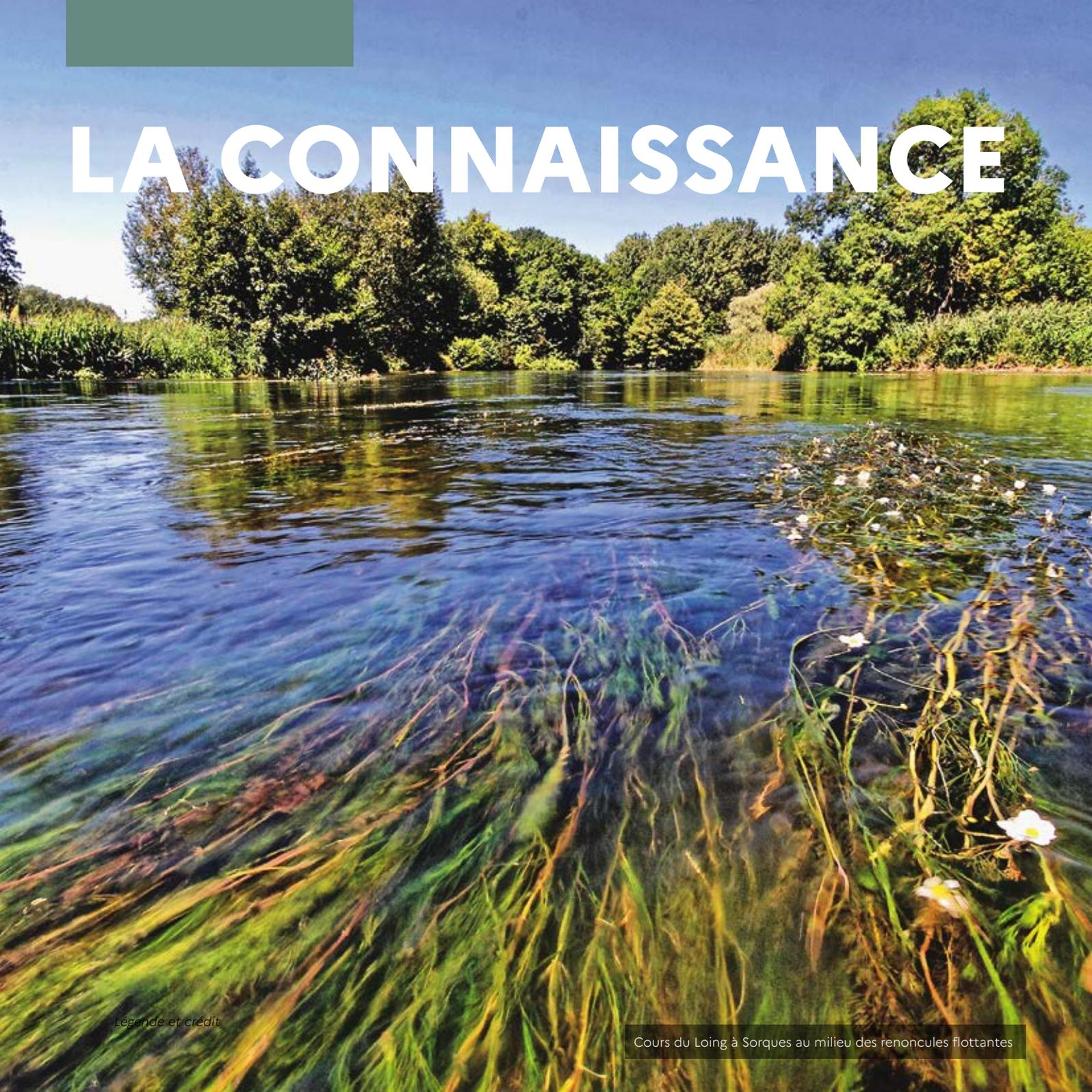
Le comité de pilotage de la convention cadre signée avec les directions régionales de l'agriculture dresse un bilan positif avec, depuis 2019, 50 actions réalisées dans les établissements d'enseignement agricole, financées par l'agence de l'eau à hauteur de 1 195 848 € : 33 projets de type éducatif (classes d'eau, ateliers participatifs élus ou agriculteurs, partenariats éducatifs) et 17 de type technique (études et expérimentations en agriculture, réduction des produits phytosanitaires, transformation et commercialisation de produits agricoles à bas niveaux d'intrants).

Les classes d'eau

2 252 classes d'eau sont programmées dans des établissements d'enseignement général, des lycées professionnels ou des structures hors scolaires. Basée sur une pédagogie active, la classe d'eau comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective.

Les partenariats éducatifs

20 partenariats, d'un montant de 525 373 €, sont développés : ateliers participatifs (classes d'eau pour élus, agriculteurs et entreprises), animations pédagogiques, parcours de formation, chantiers collaboratifs et outils pédagogiques.

A scenic view of a river with floating water lilies and a dense forest in the background. The water is clear, showing the roots of the submerged plants. The sky is blue, and the trees are lush green.

LA CONNAISSANCE

Légende et crédit

Cours du Loing à Sorques au milieu des renoncules flottantes

CONNAÎTRE POUR AGIR

L'agence de l'eau assure la surveillance des milieux aquatiques. Elle finance des programmes de recherche afin de développer une vision d'ensemble du bassin ainsi que des études et évaluations spécifiques pour enrichir la réflexion sur les politiques de l'eau.

En 2023 un outil mutualisé (Cyclope) entre les six agences de l'eau pour la consultation sur l'état des lieux 2019 des bassins hydrographiques français, est en élaboration. Les travaux du nouvel état des lieux 2025 du bassin Seine-Normandie, sont lancés.

L'agence de l'eau collecte des données de qualité des rivières, des nappes souterraines, des eaux littorales afin de connaître leur évolution sous l'effet des pressions qui s'y exercent.

Plus de 6 millions de données sont acquises chaque année sur les différents milieux aquatiques dont les sédiments des cours d'eau et des mesures faites sur des « sentinelles biologiques » comme les gammares (petits crustacés d'eau douce). 70 % de ces données sont issues de la surveillance des cours d'eau, 27 % de celle des nappes souterraines et 3 % de celle des plans d'eau et du littoral.

Connaître les milieux aquatiques

L'état des eaux superficielles

Le taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles (RCS), en bon état ou en très bon état écologique est de 40 % (38 % en 2022).

La surveillance des eaux littorales

La surveillance des eaux littorales et de transition est placée sous le pilotage de l'agence de l'eau et des établissements de recherche (IFREMER, Muséum national d'histoire naturelle). Des réflexions menées avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) sur la méthode d'évaluation de la qualité piscicole des petits estuaires normands seront abouti en 2023.

L'agence de l'eau soutient techniquement et financièrement les réseaux de suivi microbiologique des cours d'eau et exutoires côtiers, aux côtés des conseils départementaux et de l'agence régionale de santé (ARS) de Normandie. Des investigations menées en 2023 portent sur le rôle des sédiments dans les contaminations aux entérocoques intestinaux détectées ces dernières années.

Deux études spécifiques

L'agence de l'eau a produit en 2023 des études sur la présence de deux familles de substances de synthèse : les perfluorés et les perchlorates.

→ Les composés alkyl poly et perfluorés (PFAS), substances dites « polluants éternels », sont des micropolluants présents dans tous les compartiments de l'environnement.

Dans les eaux de surface, les concentrations des perfluorés sont très faibles. Toutefois des valeurs fortes apparaissent, liées à des événements hydrologiques, ou sous forme chronique dans un nombre restreint d'endroits.

Les concentrations des perfluorés dans les eaux souterraines sont le plus souvent très faibles. Cependant, pour les deux composés PFOS et PFHxA, les valeurs montrent un caractère chronique de leur présence.

Les autres composés semblent n'être présents que sous forme de pics occasionnels mais très élevés, liés à des circonstances hydrologiques ou hydrogéologiques ponctuelles.

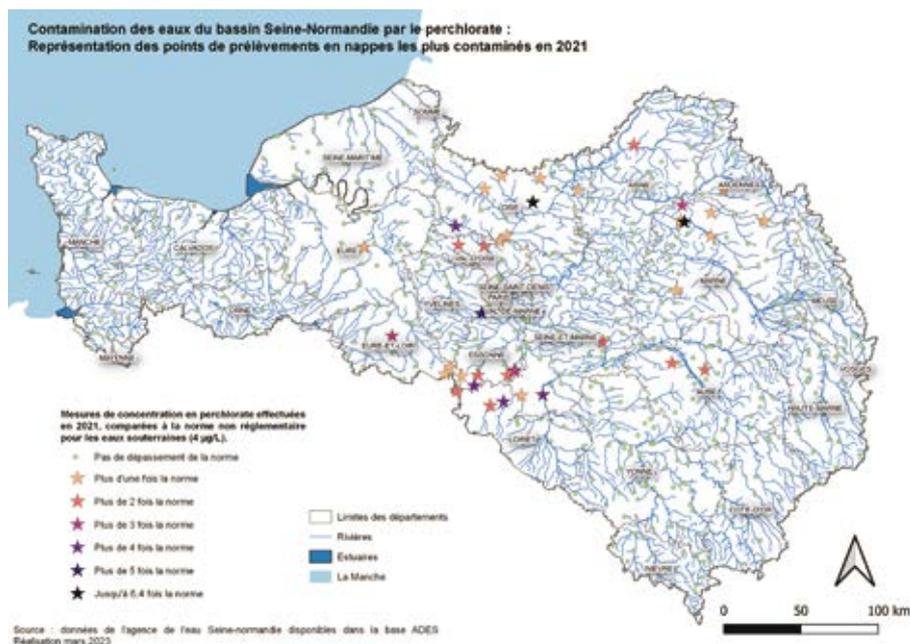
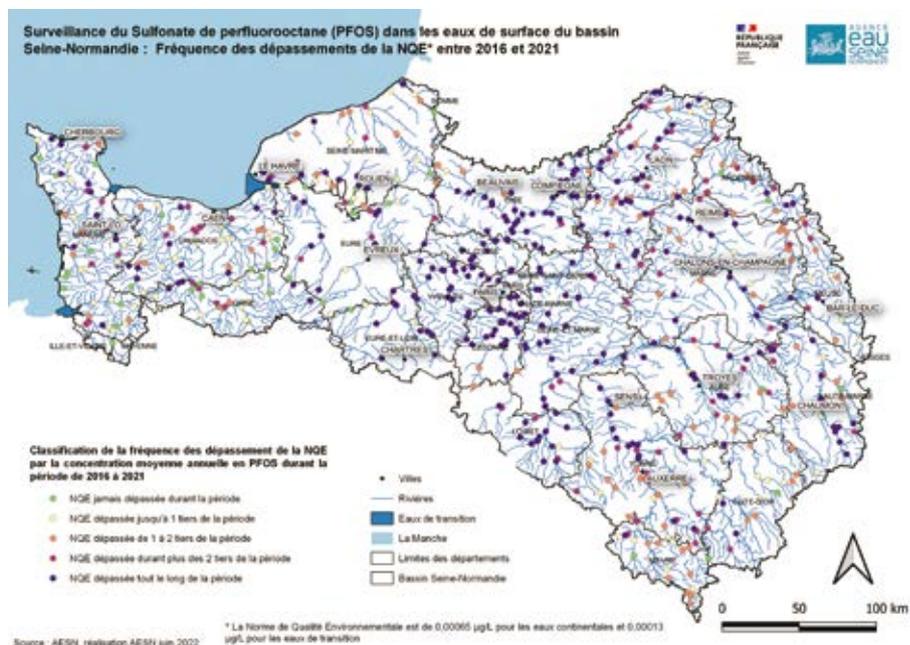
Découvrez l'étude :
La contamination par les composés perfluorés sur le bassin Seine-Normandie (calameo.com)

→ Les perchlorates sont des oxydants puissants utilisés dans les domaines militaires et de l'aérospatiale. Ils se retrouvent dans l'environnement à la suite de rejets industriels, dans des zones de combats de la première guerre mondiale ou dans des zones d'épandages d'engrais d'origine chilienne. Leur présence peut représenter un enjeu environnemental et sanitaire, en particulier pour les ressources utilisées pour la production d'eau potable.

Des contaminations chroniques sont localisées dans les eaux souterraines. De nombreux captages sont contaminés dans les Ardennes, l'Oise et l'Aisne et dans une zone située entre l'Eure-et-Loir, l'Essonne et le Loiret. On observe un petit regroupement de captages contaminés entre l'Oise et le Val d'Oise.

Dans les rivières, on localise les contaminations chroniques en perchlorates en Ile-de-France, dans les Ardennes, l'Aisne, l'Oise et la Marne, en Seine-Maritime, en Seine-et-Maritime, dans l'Eure et l'Eure-et-Loir.

Découvrez l'étude :
La contamination par Les perchlorates sur le bassin Seine-Normandie Septembre 2023 (calameo.com)



Chiffres

6 millions

de mesures
de la qualité effectués sur les
différents types de milieux

37 000

mesures
de polluants sur les sédiments et
organismes vivants

40%

des stations du
réseau de contrôle de
surveillance pour les eaux
superficielles (RCS), sont en bon état
ou en très bon état écologique (38 %
en 2022).

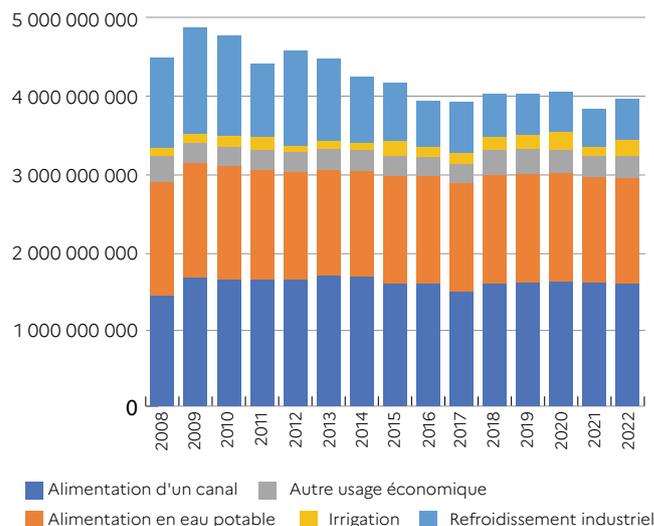
La connaissance des prélèvements d'eau

Les données de prélèvements d'eau permettent de guider la politique de sobriété à instaurer dans chaque territoire. Ces données sont contrôlées puis mises à disposition dans la banque nationale des prélèvements d'eau (BNPE).

De 2019 à 2021, la moyenne des prélèvements de 4 milliards de m³ est en baisse par rapport à la période 2008 à 2010 (4,7 milliards de m³). Cette baisse tendancielle (15 % sur 13 ans) s'explique notamment par la diminution importante des prélèvements liés au refroidissement industriel. D'autres évolutions sont plus conjoncturelles, comme les prélèvements pour l'irrigation qui dépendent de la météo.

La triennale 2019-2020-2021 sera utilisée pour le calcul de l'état quantitatif des eaux souterraines dans l'état des lieux 2025.

Évolution des prélèvements d'eau par usage
de 2008 à 2022



Informer le public

L'agence de l'eau met à disposition du public les données brutes de surveillance sur l'eau via différents outils :

Eaux de surface continentales : www.naiades.eaufrance.fr

Eaux souterraines : www.ades.eaufrance.fr

Eaux littorales : https://wwz.ifremer.fr/quadrige2_support/ <https://wwz.ifremer.fr/surval>

État des lieux de la qualité des eaux du bassin 2019 : <https://geo.eau-seine-normandie.fr/#/home/MESU>

L'application « Qualité rivières » est mise à jour chaque année.

La connaissance du fonctionnement du bassin Seine-Normandie

L'agence de l'eau soutient quatre grands programmes de recherche pluriannuels destinés à mieux comprendre le fonctionnement du bassin hydrographique :

- le programme interdisciplinaire de recherche sur l'eau et l'environnement du bassin de la Seine (PIREN-Seine), sur le fonctionnement du bassin de la Seine et les interactions avec la société humaine qui l'habite, à travers le prisme de l'eau ;
- OPUR, sur le transfert et la gestion des flux d'eau et de contaminants dans les eaux urbaines ;
- le GIP Seine-aval sur le fonctionnement de l'estuaire de la Seine, milieu complexe et soumis à des pressions humaines croissantes ;
- le programme de recherche en accompagnement à l'effacement des deux barrages de la Sélune, pour suivre et comprendre la dynamique des écosystèmes à la suite de ces modifications majeures du milieu.

Les trois premiers programmes sont réunis au sein de la zone-atelier Seine. Son objectif général est de développer une vision de l'ensemble formé par le réseau hydrographique (dont l'estuaire et le proche côtier), le bassin versant et la société humaine, afin d'anticiper les défis à relever dans le fonctionnement du bassin, hydro-écosystème complexe.

En 2023, le projet Biosurveillance, porté par le GIP Seine Aval, permet de déployer et de tester une stratégie de biosurveillance active, pour un diagnostic et un suivi pérenne de l'état écotoxicologique des masses d'eau, à l'échelle du continuum bassin versant - estuaire - littoral. Les résultats présentés aux scientifiques et gestionnaires, à l'occasion d'un séminaire de restitution, suscitent l'intérêt des différents acteurs pour la mise en œuvre d'outils de biosurveillance, en particulier en vue du déploiement opérationnel d'un suivi à grande échelle.

Une nouvelle mandature du conseil scientifique

Le conseil scientifique (CS) du comité de bassin est renouvelé tous les 6 ans. Il a pour mission d'éclairer le comité de bassin sur des sujets liés aux enjeux de l'eau, en se basant sur l'expertise de ses 19 chercheurs (hydroclimatologie, hydrogéologie, agronomie, prospective, sécurité sanitaire & eau, biogéochimie du littoral, droit, écologie et écotoxicologie, sociologie, sciences politiques, histoire des techniques et ingénierie urbaine, biogéochimie sol-plante...), éventuellement complétée par des auditions d'autres experts scientifiques ou des études. Il est présidé par Florence Habets, hydro climatologue.

Dès leur installation en 2023, les nouveaux membres du CS contribuent à l'actualisation du diagnostic scientifique sur le changement climatique et ses impacts sur le bassin, dans le cadre de l'enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique, adoptée par le comité de bassin en octobre 2023.



Conseil Scientifique

Des évaluations et des études prospectives

L'agence de l'eau finance des études et des évaluations sur des sujets spécifiques dont certaines proposent des recommandations pour la politique de l'eau du bassin.

→ Evaluation de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI*

Fin 2023, la structuration de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) est encore en pleine évolution sur de nombreux territoires du bassin.

Les moyens humains et financiers sont jugés nettement insuffisants par les maîtres d'ouvrage exerçant la GEMAPI au regard des enjeux d'atteinte du bon état écologique et de gestion des inondations.

Les syndicats, du fait de leur culture éprouvée sur la gestion des milieux aquatiques, ont souvent une approche plus intégrée de la GEMA (gestion des eaux et des milieux aquatiques) et de la PI (prévention des inondations) que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

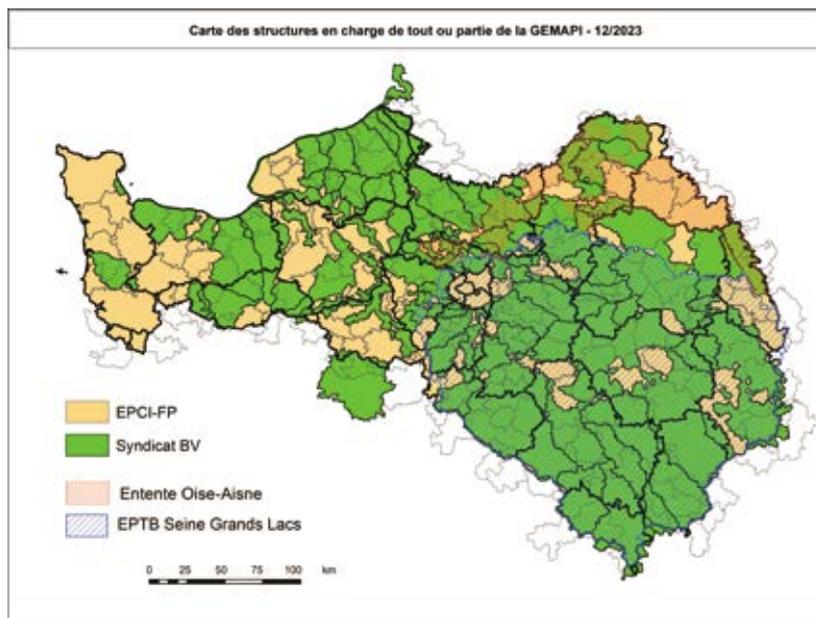
Le soutien de l'agence de l'eau dans la mise en œuvre de la GEMAPI est reconnu, de même que la contribution pour les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE : coordination, planification) et Contrats territoriaux « Eau & Climat » (CTEC : programmation des actions). Des attentes sur l'accompagnement de l'agence de l'eau sont recensées.

* En 2018, institution de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes) par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

→ Quelle prise en compte de l'eau dans les projets alimentaires territoriaux (PAT) du bassin Seine-Normandie ?

Le SDAGE 2022-2027 identifie les projets alimentaires territoriaux (PAT), comme un moyen pour structurer une économie agricole locale compatible avec les objectifs de la politique de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les PAT peuvent permettre de pérenniser les débouchés de cultures à bas niveau d'intrants (prairies extensives, agriculture biologique...). La loi Egalim (2018) contraint les PAT à concourir à l'objectif de 50 % d'approvisionnement de la restauration collective en produits sous signes de qualité et/ou « durables », dont 20 % issu de l'agriculture biologique.

En 2023, sur les 76 PAT labellisés du bassin Seine-Normandie, 9 sont considérés comme assez cohérents avec le SDAGE, 26 peu actifs sur la protection de l'eau, 20 ne prévoient aucune action en cohérence avec le SDAGE et pour 21 PAT, les plans d'actions n'ont pu être consultés. Une étude permet de déterminer en quoi certains PAT sont plus cohérents que d'autres vis-à-vis du SDAGE, de repérer des freins et leviers à la prise en compte de l'eau dans les PAT et enfin de proposer quelques pistes d'actions.



LES MOYENS



LES RESSOURCES HUMAINES

L'agence de l'eau s'adapte au contexte d'évolution de ses missions et de son environnement.

L'année 2023 a été marquée par une forte mobilisation des équipes sur des missions nouvelles ou récentes (plan Baignade, « Plan eau », fonds vert, fonds biodiversité éolien en mer,...) qui contraignent l'agence de l'eau à trouver des marges de manœuvre internes pour assurer pleinement ces missions.

Une forte sollicitation des équipes, une gestion dynamique des effectifs

Pour faire face à la prise en charge de chantiers initiés en 2023 par le Gouvernement (Fonds vert, fonds biodiversité, « Plan eau »...), l'agence de l'eau a recours à l'intérim afin de renforcer ses services pour l'instruction des dossiers d'aides et le rapportage. Parallèlement, l'agence de l'eau recrute des agents en contrat à durée déterminée (CDD) longs afin de se doter de compétences liées à la biodiversité.

Dans la perspective de la création de postes, une réflexion est conduite pour anticiper une allocation pertinente des moyens humains. Elle conduit à prioriser les emplois de terrain des directions territoriales concernées par l'abondement en crédits d'intervention à allouer et par l'objectif prioritaire de mobilisation des acteurs locaux.

En 2023, l'agence de l'eau connaît 32 départs de personnels et 23 arrivées d'agents en contrat à durée indéterminée (CDI) et de fonctionnaires auxquels s'ajoutent 58 agents en CDD.

Le renouvellement des instances de dialogue social

Le dialogue social prend la forme de réunions des instances consultatives, renouvelées en janvier 2023. Afin de donner aux nouveaux élus les connaissances pour exercer leur mandat, une formation est organisée. Huit comités sociaux administratifs, quatre formations spécialisées sur les questions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ainsi que deux commissions consultatives paritaires se tiennent en 2023.

Chiffres

3,3

est le nombre de jours de formation moyen par agent formé (2,8 jours en 2022).

Effectif physique au 31/12/2023 370 personnes

	TOTAL
Courbevoie	188
Caen	42
Rouen	42
Compiègne	31
Chalons	34
Sens	33
TOTAL	370

Le plan d'action égalité 2020-2023

En 2023, l'agence de l'eau met en place un dispositif de signalement pour les agents victimes ou témoins de violences sexistes et rédige une Charte pour l'égalité.

A la fin de l'année, 83 % des 46 actions du plan d'action égalité professionnelle femme/homme 2020-2023 sont réalisés.

Développer et conforter les compétences

En 2023, 7242 heures de formation sont suivies soit en moyenne 3,3 jours de formation par agent. En termes de format, l'agence de l'eau recherche un équilibre entre le présentiel et le distanciel.

Le catalogue de formations proposé aux agents est enrichi sur la base des besoins exprimés par les réseaux métiers. L'agence de l'eau poursuit le déploiement de formations élaborées et animées par des agents en interne : initiation à la biodiversité et à la gestion quantitative de la ressource en eau en 2023.

Les ateliers déployés par la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) sont suivis par 300 agents pour s'approprier le nouvel environnement numérique de travail et ses outils collaboratifs.

Les formations dans le domaine de la prévention et de la sécurité et notamment, « évacuation en cas d'incendie et manipulation des extincteurs » sont suivis par plus de la moitié du personnel.

Déployer le plan d'action RPS-QVT

L'accompagnement des directions pour analyser et réguler la charge de travail, selon l'objectif n°1 du plan d'action risques psychosociaux – qualité de vie au travail (RPS- QVT) 2021-2024, se poursuit autour de trois actions :

- un groupe de managers, composé de cinq chefs de services et d'un directeur, s'engage dans la démarche d'analyse et régulation ;
- un parcours pédagogique numérique est réalisé avec l'ARACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et mis à disposition des managers. Il est également accessible à l'ensemble du personnel ;
- un webinaire de sensibilisation organisé pour tous les agents rassemble 100 participants.

Enfin, la cellule QVT composée de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), la conseillère de prévention, la psychologue du travail et des représentants du personnel, se réunit chaque trimestre pour faire le point sur les actions collectives et individuelles engagées.

Moderniser la communication interne

L'intranet, outil majeur de communication interne, connaît une rénovation complète tant sur son design que sur les contenus informatifs. Avec la création de pages dédiées aux réseaux métiers de l'agence de l'eau, les nouveaux embauchés disposent d'un fonds d'informations, et plus globalement, l'ensemble du personnel y trouve des mises à jour régulières nécessaires à l'exercice de son activité.

L'organisation de webinaires destinés à des métiers fonctions spécifiques ou à l'ensemble des personnels permet d'intéresser de nombreux agents sur des sujets variés allant d'informations techniques à des communications générales.

Des sujets d'intérêt général comme l'analyse et la régulation de la charge de travail, l'ouverture de la campagne d'entretiens annuels, la questiologie, et un retour sur la COP28 à la suite de la participation de la directrice générale à cet événement, font l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des personnels.

Les séminaires et événements internes en présentiel restent des temps forts de communication et de cohésion internes comme les séminaires de l'encadrement, du réseau métier des redevances, la journée portes ouvertes du nouveau site de Courbevoie ou encore l'événement de la direction territoriale Seine aval à l'occasion de l'Armada, à Rouen; ces deux derniers événements associent personnel de l'agence de l'eau et partenaires externes.

LA MUTUALISATION INTER-AGENCES



Mutualisation INTER-AGENCES

LETTRE D'INFORMATION #10 | 01 / 2023



Le plan de mutualisation inter-agences

L'agence de l'eau s'inscrit dans le plan de mutualisation inter-agences, adopté en 2018. Elle pilote plusieurs chantiers dont deux sont très structurants en termes d'organisation :

- la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau ;
- le groupement comptable des agences de l'eau qui se fera de façon progressive. En 2023, l'extension du groupement à l'agence de l'eau Loire-Bretagne est en préparation, après un premier groupement, en 2021, entre les agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie ;
- les audits croisés : le retour d'expériences croisées entre agences de l'eau permet d'offrir un cadre à des échanges de bonnes pratiques. Le thème traité en 2023 est la maîtrise du risque de fraude.

La montée en puissance des systèmes d'information (DSIUN) communes aux six agences de l'eau

- Afin d'améliorer la fluidité des échanges entre agents des agences de l'eau, quatre programmes de transformation techniques sont mis en exploitation : l'unification et l'harmonisation de la messagerie électronique, un système de téléphonie fixe intégré au poste de travail ainsi que la mise en œuvre d'une solution de travail collaboratif permettant de produire du contenu de manière collégiale et participative. Le programme de transformation technique le plus structurant concerne la mutualisation des moyens techniques (capacité de calcul et capacité de stockage).
- Concernant les programmes de transformation dits métier, deux projets prioritaires sont poursuivis : RIVAGE pour la gestion des aides du 12^e programme et DREAM pour la gestion des référentiels. D'autres programmes de transformation métier démarrent, comme CYCLOPE, dans le domaine de la connaissance du milieu aquatique.



LE BILAN FINANCIER

Le dynamisme maintenu des dépenses d'intervention

Bien qu'en repli par rapport à l'année 2022 dont les niveaux de réalisation avaient été exceptionnels après la période du COVID, le niveau des engagements en 2023 est resté soutenu (839 M€). Ces engagements financiers reposent pour l'essentiel sur les enveloppes de crédits du 11^e programme. Ils sont également financés, de manière complémentaire, par des crédits d'Etat versés, du Fonds vert et du fonds de rénovation AEP (alimentation en eau potable).

La mobilisation des maîtres d'ouvrage permet d'atteindre un très bon niveau de réalisation des engagements, avec des décaissements à hauteur de 740 M€, conformes aux prévisions budgétaires.

Des dépenses de fonctionnement et de personnel maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement courant progressent de 5,7 % entre 2022 et 2023, les coûts des services informatiques en pleine transformation et ceux liés à la gestion bâtiminaire constituant les principaux facteurs du niveau soutenu des engagements et de la hausse des décaissements. En effet, le transfert, en février 2023, du siège de l'agence de l'eau de Nanterre à Courbevoie a nécessité de maintenir des dépenses d'entretien sur ces deux sites dans l'attente de la vente des anciens locaux.

Le pilotage fin des effectifs permet une utilisation maximale des plafonds d'emplois autorisés en 2023 et le respect de l'enveloppe des dépenses de personnel budgétée, réalisée à hauteur de 31,28 M€, en progression de 2,4 % par rapport à 2022.

Globalement, les dépenses de fonctionnement courant et de personnel ont enregistré une progression de 3,1 % entre 2022 et 2023, ce qui reste en deçà des 5 % (objectif atteint).

L'analyse financière

Le compte de résultat et la capacité d'autofinancement

En 2023, l'agence de l'eau constate un résultat négatif de -112,3 M€ qui s'explique essentiellement par le calendrier inter-annuel d'émission des redevances. Après retraitement des charges et produits calculés, au 31 décembre 2023, l'insuffisance d'autofinancement de l'établissement s'établit à -152,7 M€.

Le bilan

Après intégration des opérations d'investissement et notamment les flux en retour des avances remboursables accordées par l'agence de l'eau, le fonds de roulement baisse de 77,2 M€ (pour un total à fin 2023 de 341,5 M€). Avec l'intégration du résultat 2023, les fonds propres de l'agence de l'eau s'élèvent à 1 410 M€.

Des amortissements et provisions sont constatés à hauteur de 72 M€. Cet ensemble couvre l'actif immobilisé (1 141 M€).

Le besoin en fonds de roulement baisse de 83,9 M€ par rapport à 2022, à 187,6 M€. La trésorerie s'élève donc à 153 M€, soit en légère augmentation par rapport à 2022 (+6,7 M€), représentant un peu plus de 2 mois d'activité de l'agence de l'eau.

Offrir un service simplifié et dématérialisé aux redevables et aux demandeurs d'aides

- Le taux de télédéclaration sur le portail téléservices des redevances a poursuivi sa progression pour atteindre 98,7 % en 2023 et se situe au-delà de l'objectif fixé à 94 %.
- Pour ce qui concerne les relations avec les maîtres d'ouvrage, le portail « démarches simplifiées », est déployé pour 100 % des demandes d'aides et des paiements associés au sein de l'ensemble des directions territoriales de l'agence de l'eau.

LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS

Des dispositifs de contrôle efficaces

L'agence de l'eau est engagée dans une démarche d'amélioration continue et de maîtrise de ses activités, qui repose sur différents dispositifs.

La certification des comptes de l'agence de l'eau en fait partie mais également, le système de management de la qualité dont la certification, renouvelée en 2023, est centrée sur le processus des redevances et primes et les processus supports associés, la maîtrise des risques et le déploiement ou l'approfondissement du contrôle interne (en 2023, dans les domaines des systèmes d'information, de la gestion des aides et des ressources humaines) ;

Le référentiel de contrôle interne budgétaire (CIB) comprend par exemple un plan de 27 actions de renforcement planifiées réalisé, en 2023, à 81 %. L'évaluation de chacun des risques est actualisée au regard des évolutions de contexte, des réformes réglementaires modifiant le cadre de la comptabilité budgétaire et de la qualité de l'information budgétaire.

Certains risques sont maintenus en criticité forte en raison de l'importance accordée aux thématiques et à leur prise en compte dans le management du contrôle interne. Un nouveau plan d'action 2023-2024 a été adopté.

Lancée fin 2021, la démarche participative de simplification s'est par ailleurs poursuivie en 2023, sur la base du plan d'actions défini en juin 2022. 38 actions prioritaires sont ainsi mises en œuvre en 2023.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE (EN MILLION D'EUROS)

(en millions d'euros)

DECAISSEMENTS	M€	ENCAISSEMENTS	M€
Interventions	740,13	Produits de redevances	682,61
Personnel	31,28	Autres recettes	4,09
Fonctionnement	18,24	Financements de l'Etat fléchés	35,52
Investissements	3,50		
Total des dépenses budgétaires	793,15	Total des recettes budgétaires	722,22
Païement des avances	46,04	Remboursement d'avances	123,46
Opérations au nom et pour le compte de tiers	10,37	Opérations au nom et pour le compte de tiers	10,36
Autres décaissements		Autres opérations	0,22
TOTAL DES DÉPENSES NON BUDGÉTAIRES	56,41	TOTAL DES RECETTES NON BUDGÉTAIRES	134,04
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	849,56	TOTAL DES ENCAISSEMENTS	856,26

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)



La RSE, ou RSO Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ou des Organisations, est la contribution des organisations au développement durable par la prise en compte de la gouvernance et d'aspects sociaux, économiques et environnementaux dans leur fonctionnement et leurs activités.

La mise en œuvre de la démarche RSE 2022-2025 se poursuit, ainsi que le plan d'actions « Service Public Ecoresponsable » avec notamment des campagnes d'information et d'éco-gestes auprès des agents.

L'installation dans les nouveaux locaux du siège

Au 1^{er} trimestre, les actions RSE sont axées sur le déménagement du siège à Courbevoie en février 2023 :

- accompagnement au changement des agents (charte des bureaux partagés et coaching pour de nouvelles mobilités)
- restauration des toitures végétalisées pour mieux accueillir la biodiversité
- lancement d'un premier inventaire annuel de la biodiversité
- mise en place d'une animation hebdomadaire jardin/biodiversité
- aménagement de la terrasse pour améliorer le confort du personnel
- aménagement des bureaux (tables assis/debout) et des escaliers pour favoriser l'exercice physique des agents.

Favoriser les achats durables

La commande publique joue un rôle majeur pour accompagner les transitions économiques, sociales et environnementales. Le 17 novembre, un webinar sur les achats durables est organisé pour les prescripteurs et acheteurs à l'agence de l'eau.

Vers une mobilité moins carbonée

Cet axe de la RSE se développe autour de cinq actions :

- les vols professionnels en avions sont compensés grâce à la plantation d'une forêt mellifère labellisée « Bas Carbone » en Normandie
- des vélos électriques sont prêtés aux agents en avril, septembre, octobre et novembre, dans le cadre de l'opération GoodWatt
- un atelier d'auto-réparation de son vélo et autres animations sont organisés dans le cadre de la semaine de la Mobilité en septembre
- les lauréats des Challenge 2021 et 2022 échangent avec les agents sur les conseils et bonnes pratiques, à l'occasion d'un webinar le 6 octobre
- des quizz « Sécurité à vélo » sont diffusés régulièrement.

La maîtrise des consommations énergétiques

Dans un contexte de tension hivernale sur l'accès à l'énergie, l'agence de l'eau satisfait 92 % des 60 actions de son plan de Sobriété énergétique 2022-2023.

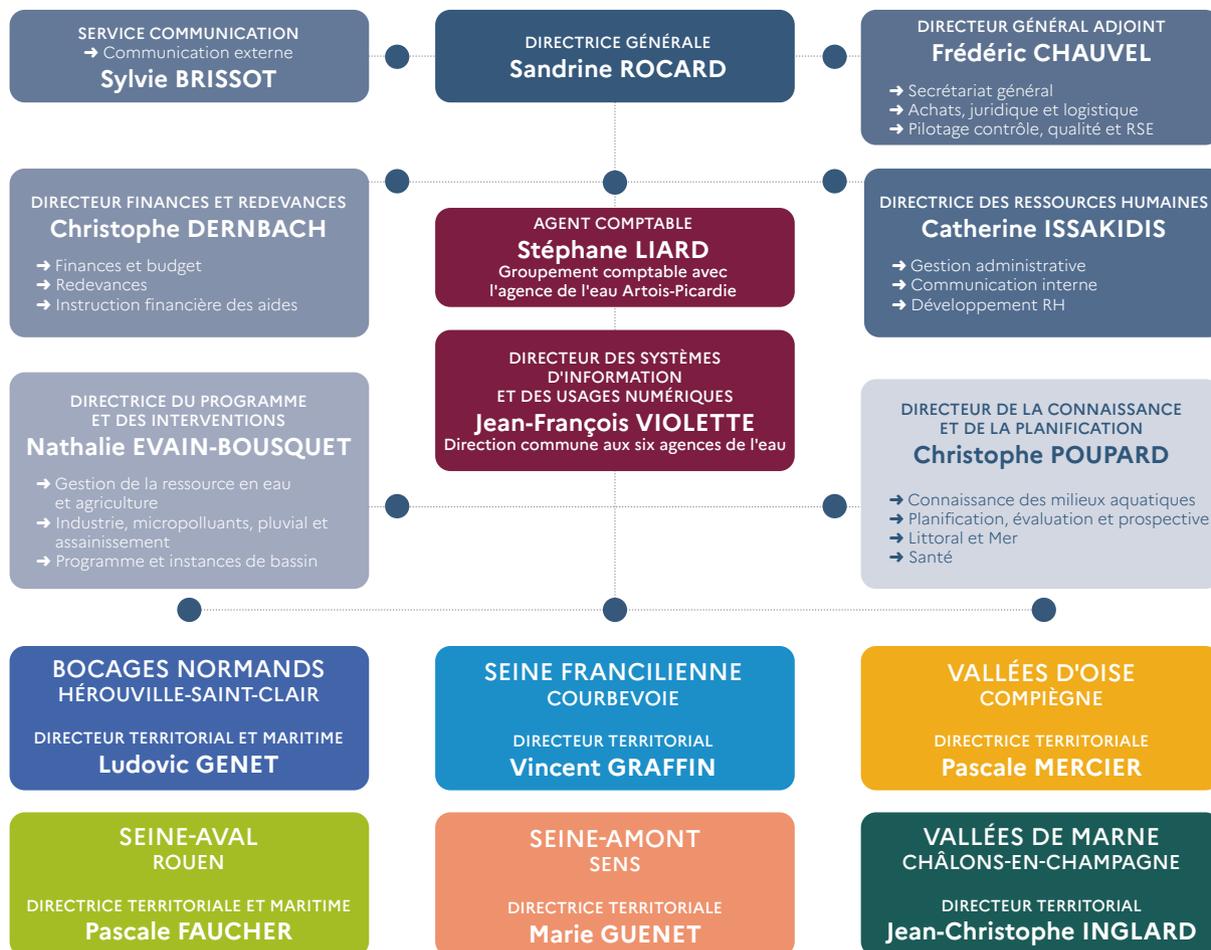
L'accueil de la biodiversité

Lors de la fête de la nature du 26 mai, une cinquantaine d'agents échangent sur les actions de l'année pour l'accueil et l'observation de la biodiversité sur site et sur l'organisation de jardins partagés.

ORGANIGRAMME

DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

AU 31 DÉCEMBRE 2023



Édité en mai 2024 par l'agence de l'eau Seine-Normandie

© Crédits photographes : AESN - Leopold SARTEAU - agence QUATREVIINGTDOUZE - Sébastien SINDEU - BUILDOZER - Capdéa - AESN-DR - Hellio & Van Ingen - Partenariat Français pour l'Eau - Jérémie JEANNEAU - Jérôme ALEXANDRE - Dominique SARRAUTE
Rédaction : Agence de l'eau Seine-Normandie / Réalisation : Arc en ciel.

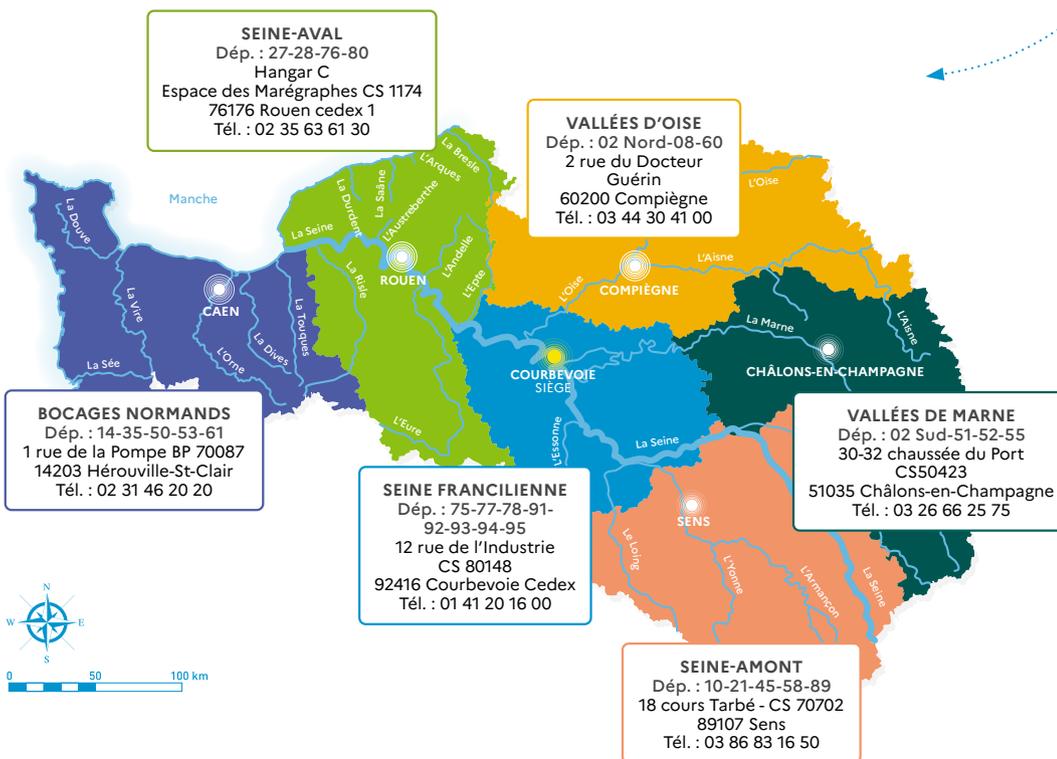
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12, rue de l'Industrie
CS 80148
92416 Courbevoie Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie : du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 7 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



0 50 100 km

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Restons connectés sur eau-seine-normandie.fr

